

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
MISSION PREVOYANCE SOCIALE	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	8
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	10
PROGRAMME PROTECTION ET PROMOTION DE LA FAMILLE	11
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	12
PRESENTATION DU PROGRAMME	12
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	15
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	22
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	22
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	23
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	24
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	24
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	24
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	25
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	25
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	25
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	26
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	27
PROGRAMME SOLIDARITE NATIONALE	28
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	29
PRESENTATION DU PROGRAMME	29
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	33
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	42
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	42
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	43
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	44
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	44
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	45
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	46
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	46
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	46
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	48
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	50
PROGRAMME PROTECTION SOCIALE	51
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	52

PRESENTATION DU PROGRAMME	52
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	54
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	59
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	59
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	60
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	61
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	61
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	61
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	62
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	62
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	62
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	63
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	65

MISSION PREVOYANCE SOCIALE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le Ministre en charge de la mission est le **MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET FAMILIAL, DE LA PREVOYANCE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE.**

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission de "**Prévoyance Sociale**" recouvre un ensemble de politiques à caractère socio-économiques, dont l'intérêt est de porter aide et assistance aux populations exposées à des risques d'exclusions familiales et sociales, maintenir la cohésion sociale et préserver la dignité de chaque individu.

Il s'agit, d'une part, de lutter contre diverses formes d'inégalités sociales, sources de marginalisation et, d'autre part, d'assurer la protection et la promotion de la famille.

Cette mission est en cohérence avec les missions gouvernementales suivantes :

- Education Populaire ;
- Education Nationale, Enseignement Technique et Formation Professionnelle ;
- Santé ;
- Petites et Moyennes Entreprises et Commerce ;
- Justice.

La mission comporte 3 programmes.

Le **programme "Protection et Promotion de la Famille"** qui a pour objectifs d'assurer la promotion des droits des femmes, de l'équité et du genre, la protection du conjoint survivant et de l'orphelin ainsi que la protection de la famille et de l'enfant.

Le **programme "Solidarité Nationale"** vise notamment à lutter contre les fléaux sociaux tels que les phénomènes des apatrides et des jeunes en situation de détresse sociale et d'exclusion, à améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et à promouvoir et assister les associations du secteur social, les organisations non gouvernementales et les fondations.

Le **programme "Protection Sociale"** vise à impulser et coordonner les actions de couverture des risques sociaux et économiques en matière de sécurité sociale et de garantie sociale.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

La "Prévoyance Sociale" est désormais régie par le décret n° 0336/PR/MFAS du 28 Février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la famille et des affaires sociales. Ce décret sera accompagné des textes d'application, notamment les textes organiques spécifiques à chaque Direction Générale en cours d'élaboration.

La mission comprend également les textes législatifs et réglementaires suivants :

- la loi 19/95 du 13 février 1996 portant organisation de la protection sociale des personnes handicapées ;
- la loi 19/2004 du 21 septembre 2004 relative à la prévention et à la lutte contre le trafic des enfants en République gabonaise ;
- la loi n°034/2007 portant ratification de l'ordonnance n°0022/PR 2007 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale en République Gabonaise ;
- la loi n°0035/2007 portant ratification de l'ordonnance n°0023/PR/2007 du 21 août 2007 fixant le régime des prestations familiales des gabonais économiquement faibles ;
- le décret n°000518/PR/MTEPS du 11 juillet 2008 fixant les modalités d'attribution du statut de gabonais économiquement faible ;
- le décret n°0252/PR/MFAS du 19 juin 2012 portant organisation du régime de mise en œuvre de l'aide sociale en République Gabonaise ;
- le décret n°0705/PR/MFAS du 17 juillet 2013 fixant les statuts du Fonds National d'Aide Sociale ;
- le décret 0792/PR/MSASSF du 12 novembre 2010 déterminant les modalités d'attribution de l'aide sociale en République gabonaise.

PRINCIPALES REFORMES

La mise en œuvre de la politique sociale par le Ministère du Développement Social et Familial, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale s'effectue à deux niveaux, interne et externe.

Au niveau interne, le Ministère a entrepris l'actualisation de son texte organique, y compris celui des Directions Générales en cours d'élaboration. Cette démarche est motivée non seulement par l'augmentation des prestations servies aux usagers, mais également par la nécessité de stabiliser l'architecture administrative d'un département ministériel qui n'a que trop souffert des rattachements, attributions et dénominations diverses au cours des dernières années qui ont fini par occulter la visibilité et la lisibilité de son action.

Le résultat de cette démarche a permis la promulgation du décret n° 0336/PR/MFAS le 28 Février 2013 qui réorganise certains services du Ministère en même temps qu'il en crée de nouveaux, notamment au cabinet du Ministre et au Secrétariat Général avec la création des directions centrales.

Au niveau externe, deux réformes importantes doivent être mentionnées :

- la première réforme concerne la Budgétisation par Objectifs de Programmes (BOP), suite à l'extension de la démarche de performance à toute l'administration gabonaise. Dans cette optique, le Ministre de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Sociale a procédé, avec l'aide du Ministère du Budget et d'AFRITAC Centre, à la stabilisation de la matrice budgétaire (Mission - Programme - Action) ;
- la seconde réforme s'inscrit dans le cadre des conclusions des Assises Sociales qui se sont tenues au mois d'avril 2014 à Libreville à la suite de l'élaboration de la stratégie d'investissement humain. Au cours de ces travaux, le Président de la République, Chef de l'Etat, a annoncé la programmation pluriannuelle d'un budget de 250 milliards de francs CFA destinée à financer la stratégie nationale intégrée susceptible de réduire de manière sensible la pauvreté et la précarité au sein des populations économiquement faibles.

Le programme triennal 2015-2017 prévoit en effet un financement annuel de 85 milliards de francs CFA pour les deux volets de la stratégie d'investissement humain qui concerne le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Sociale.

Pour assurer la mise en œuvre réussie de cette stratégie nationale qui s'articule autour de quatre (4) volets et concerne une dizaine de départements ministériels, le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Sociale envisage de renforcer les compétences de ses agents à travers des formations adaptées et l'amélioration de leurs conditions de travail. Dans cette perspective, des applications, des outils de gestion et de suivi des activités du Pacte social seront élaborés pour en assurer la pleine réalisation.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	2015 Réalisé	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)
OBJECTIF N°1 : D'ici 2018, avoir réussi à prendre en charge les familles économiquement faibles (FEF)	Nombre de FEF ayant bénéficié d'un accès aux filets sociaux (filles mères et autres familles vulnérables)	7000	7 100	0	7100
OBJECTIF N°2 : D'ici 2018, accompagner et soutenir les conjoints survivants en les rendant toujours plus acteurs	Nombre conjoints survivants ayant bénéficié des filets sociaux	1000	1 150	0	1150
OBJECTIF N°3 : D'ici 2018, être parvenu à développer l'autonomisation économique de la femme	Nombre de femmes célibataire avec enfant charge ayant bénéficié d'une formation professionnelle	500	100	200	+100
OBJECTIF N°4 : D'ici 2018, avoir réussi à prendre en charge les personnes âgées	Nombre des personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées	2 000	3 000	0	3000
OBJECTIF N°5 : Avoir réussi à améliorer les conditions d'existence des populations d'ici à 2020	Nombre d'enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation et juridique).	ND	150	276	+126
OBJECTIF N°6 : Avoir réussi à assurer l'insertion des personnes vivant avec un handicap notamment par l'application effective des textes existant sur leur protection sociale d'ici à 2020	Nombre de personnes vivant avec un handicap et vivant dans des foyers économiquement faible (FEF) bénéficiaires d'une aide	7 000	13 000	65 000	+52 000
OBJECTIF N°7 : Avoir réussi à renforcer les capacités opérationnelles des structures de prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale d'ici à 2020	Taux d'avancement dans l'analyse situationnelle des structures	60	100	25	75
	Nombre de jeunes de 18-25 ans vivant seuls ou dans les FEF ayant bénéficié d'une aide par mécanisme d'intervention et par localité;	4 000	8 000	0	8 000
	taux d'avancement de la mise en place d'un SAMU sociale	NC	100	50	50

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Programmes et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
22.752: Protection et promotion de la famille	2 341 420 908	1 379 773 585	961 647 323	2 341 420 908	1 379 773 585	961 647 323
22.752.1 : Famille et enfant	1 916 409 548	1 249 572 585	666 836 963	1 916 409 548	1 249 572 585	666 836 963
22.752.2 : Personnes âgées	119 377 991	0	119 377 991	119 377 991	0	119 377 991
22.752.3 : Appui aux conjoints survivants et orphelins	156 790 602	93 232 500	63 558 102	156 790 602	93 232 500	63 558 102
22.752.4 : Promotion de la femme et du Genre	148 842 767	36 968 500	111 874 267	148 842 767	36 968 500	111 874 267
22.759 : Solidarité nationale	3 811 293 000	3 133 383 798	677 909 202	3 811 293 000	3 133 383 798	677 909 202
22.759.1 : Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	1 231 638 088	1 111 888 559	119 749 529	1 231 638 088	1 111 888 559	119 749 529
22.759.2 : Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	509 167 181	192 891 472	316 275 709	509 167 181	192 891 472	316 275 709
22.759.3 : Renforcement de la cohésion sociale	24 616 028	4 891 000	19 725 028	24 616 028	4 891 000	19 725 028
22.759.4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	2 045 871 704	1 823 712 767	222 158 937	2 045 871 704	1 823 712 767	222 158 937
22.766 : Protection sociale	42 962 526 737	22 791 253 081	20 171 273 656	42 962 526 737	22 791 253 081	20 171 273 656
22.766.1 : Couverture sociale	42 910 804 685	22 786 585 681	20 124 219 004	42 910 804 685	22 786 585 681	20 124 219 004
22.766.2 : Promotion des mutuelles	51 722 051	4 667 400	47 054 651	51 722 051	4 667 400	47 054 651
Total pour la mission	49 115 240 645	27 304 410 464	21 810 830 181	49 115 240 645	27 304 410 464	21 810 830 181

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **49 115 240 645 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances 2016, le budget du programme a été exécuté à hauteur de **27 304 410 464 FCFA**, soit un écart de **21 810 830 181**. Le taux d'exécution global est de **55,59**

Les écarts observés peuvent s'expliquer par :

- la non levée de la réserve estimée à **1 798 161 265 FCFA** tous les titres confondus ;
- les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement en raison de la contraction des ressources de l'Etat ;
- la désignation tardive de la ligne managériale ;
- les lourdeurs administratives...

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
22.752: Protection et promotion de la famille	2 341 420 908	1 379 773 585	961 647 323	2 341 420 908	1 379 773 585	961 647 323
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	967 641 000	1 052 390 395	-84 749 395	967 641 000	1 052 390 395	-84 749 395
Titre 3. Dépenses de biens et services	180 000 000	73 634 190	106 365 810	180 000 000	73 634 190	106 365 810
Titre 4. Dépenses de transfert	1 193 779 908	253 749 000	940 030 908	1 193 779 908	253 749 000	940 030 908
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.759: Solidarité nationale	3 811 293 000	3 133 383 798	677 909 202	3 811 293 000	3 133 383 798	677 909 202
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	791 293 000	717 475 728	73 817 272	791 293 000	717 475 728	73 817 272
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	81 919 119	118 080 881	200 000 000	81 919 119	118 080 881
Titre 4. Dépenses de transfert	2 820 000 000	2 333 988 951	486 011 049	2 820 000 000	2 333 988 951	486 011 049
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.766: Protection sociale	42 962 526 737	22 791 253 081	20 171 273 656	42 962 526 737	22 791 253 081	20 171 273 656
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	25 259 694 000	13 132 814 000	12 126 880 000	25 259 694 000	13 132 814 000	12 126 880 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	32 582 900	17 417 100	50 000 000	32 582 900	17 417 100
Titre 4. Dépenses de transfert	17 652 832 737	9 625 856 181	8 026 976 556	17 652 832 737	9 625 856 181	8 026 976 556
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour la mission	49 115 240 645	27 304 410 464	21 810 830 181	49 115 240 645	27 304 410 464	21 810 830 181
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	27 018 628 000	14 902 680 123	12 115 947 877	27 018 628 000	14 902 680 123	12 115 947 877
Titre 3. Dépenses de biens et services	430 000 000	188 136 209	241 863 791	430 000 000	188 136 209	241 863 791
Titre 4. Dépenses de transfert	21 666 612 645	12 213 594 132	9 453 018 513	21 666 612 645	12 213 594 132	9 453 018 513
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à **49 115 240 645 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances 2016, le budget du programme a été exécuté à hauteur de **27 304 410 464 FCFA** (soit environ **55,59** du montant autorisé en LF). L'exécution par titre se décline comme suit :

TITRE 2 : le taux d'exécution est de **55,16**.

L'écart de **12 115 947 877 FCFA** est dû au fait que la CNAMGS n'a pas exécuté tous les crédits inscrits au titre 2 dans le programme " Protection Sociale". Les départs à la retraite peuvent également expliquer cet écart ;

TITRE 3 : le taux d'exécution est de **43,75**. **L'écart de 241 863 791FCFA** peut se justifier par :

- la non levée de la réserve obligatoire estimée à **21 500 000** FCFA ;
- les mesures de régulation budgétaire évoquées plus haut ;
- les lourdeurs administratives notamment le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale ...

TITRE 4 : le taux d'exécution est de **56 ,37**

- les **9 453 018 513** FCFA d'écart peuvent se justifier par la non levée de la réserve obligatoire estimée à **1 776 661 265** FCFA ;
- les mesures de régulation budgétaire déjà évoquées dans les autres titres ;
- la mise à disposition tardive des crédits ;
- les annulations des engagements ;
- les lourdeurs administratives notamment le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale ...

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1			
Titre 2	-12 156 288 007		
Titre 3			
Titre 4	-800 185 531		
Titre 5			
Titre 6			
Total des mouvements de AE	-12 956 473 538		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2	-12 156 288 007			
Titre 3				
Titre 4	-800 185 531			
Titre 5				
Titre 6				
Total des mouvements de CP	-12 956 473 538			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

La mission a transféré :

- **12 156 288 007 FCFA** en titre 2 correspondent aux regroupements de crédits de la solde permanente et les ajustements budgétaires des crédits la MONP.
- **800 185 531 FCFA** correspondent aux annulations relatives à la prise en charge des vaccins contre la rougeole et la fièvre jaune. ;

PROGRAMME PROTECTION ET PROMOTION DE LA FAMILLE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Protection et Promotion de la Famille" (PPF) conçoit, met en œuvre et évalue la politique publique de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il doit également assurer la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité.

Les directions générales chargées de mettre en œuvre le programme PPF sont la Direction Générale de la Famille (DGF), la Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin (DGPVO) et la Direction Générale de la Promotion de la Femme (DGPF).

Le responsable du programme PPF est le **Directeur Général de la protection de la veuve et de l'orphelin**. Le programme PPF met en œuvre la politique publique de la famille, la promotion des droits de la femme et du Genre, du Conjoint Survivant et orphelin, de l'enfant ainsi que des personnes âgées, conformément aux différents textes en vigueur au Gabon.

Les populations en situation d'exclusion sociale ne font pas partie du champ du programme il s'agit notamment : des personnes handicapées, des enfants abandonnés, les enfants des rues, les élèves et les étudiants isolés, les indigents, les apatrides et les personnes victimes de fléaux.

Le programme PPF doit être en cohérence avec les programmes :

- Solidarité Nationale ;
- Protection sociale ;
- Prévention et sécurité sanitaire.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme "Promotion et Protection de la Famille " se décline en quatre actions :

- Famille et enfant ;
- Personnes âgées ;
- Appui aux conjoints survivants et orphelins ;
- Promotion de la femme et du Genre.

ACTION N° 1 : Famille et enfant

L'action "Famille et enfant" assure la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique publique de la famille et de l'enfant. A cet effet, elle propose toutes les mesures ou les actions propres à favoriser la promotion, la consolidation l'épanouissement et l'amélioration de la couverture sociale de la famille. Initie et conduit des études prospectives en matière de stratégie et de politique de protection de la famille.

Les catégories de population prises en charge sont :

- la petite enfance ;
- les jeunes filles mères représentant le gros du pourcentage des familles monoparentales ;
- les familles vulnérables.

L'action "famille et enfant" est assurée par la Direction Générale de la Famille.

ACTION N° 2 : Personnes âgées

Cette action contribue à la prise en charge globale des personnes âgées. La Direction Générale de la Famille participe à l'opérationnalisation de cette politique publique.

Au niveau déconcentré, la Direction Générale de la Famille est représentée dans les différentes provinces du Gabon par 9 Services Provinciaux de la Famille.

ACTION N° 3 : Appui aux conjoints survivants et orphelins

Cette action contribue à l'assistance juridico administrative et psycho-sociale du Conjoint Survivant et de l'orphelin.

Elle a également pour objectif l'éducation, la formation, la sensibilisation, la vulgarisation des droits et devoirs du Conjoint Survivant et de l'orphelin, la tenue d'un fichier national, la lutte contre la spoliation la révision et l'élaboration des textes réglementaires et législatifs en faveur du Conjoint survivant et orphelins ainsi que leur prise en charge.

Cette assistance consiste à accompagner les conjoints survivants et les orphelins dans la résolution des conflits liés à la succession et dans la lutte contre la précarité de cette catégorie de population en détresse.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale de la Protection de la veuve et de l'Orphelin au niveau central et dans les neuf provinces par les services provinciaux de la famille.

ACTION N° 4 : Promotion de la femme et du Genre

La Direction Générale de la Promotion de la Femme a pour mission de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de promotion de la femme et du Genre. A ce titre, elle initie et prend des mesures pour promouvoir les droits de la femme et faciliter la prise en compte de l'approche Genre dans les politiques et les programmes parmi lesquelles :

- l'initiation d'actions destinées à améliorer la condition de la femme ;
- la coordination et l'assistance à la femme dans l'élaboration et la réalisation des projets socio-économiques et culturels ;
- l'appui à l'insertion socio professionnelle des mères célibataires ;
- l'appui psychologique et juridique des femmes ;
- l'appui à l'accès aux minima sociaux en faveur des mères célibataires ;
- l'examen des textes juridiques existants et les propositions de révision de ces derniers en cas de dispositions discriminatoires ;
- la lutte contre la déperdition scolaire féminine ;
- les études sur les conditions de travail des femmes en milieu rural et urbain ;
- la mise à jour de la documentation sur les filières et les professions correspondants à la femme ;
- les propositions de mesure visant à prendre en compte l'emploi de la femme au foyer ;
- la lutte contre le désœuvrement de la femme.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la multiplication des situations de fragilité liées à l'augmentation du coût de la vie et à l'affaiblissement du modèle familial traditionnel ;
- le nombre important d'administrations impliquées dans des actions visant à éviter l'exclusion sociale des publics fragilisés ;
- une administration de la famille qui a fait l'objet de restructurations successives ;
- un appui technique significatif apporté par des organisations internationales à l'instar de l'UNICEF et du FNUAP ;
- une internationalisation et une médiatisation de plus en plus forte des questions liées à la place de la femme et du Genre dans la société.

Les usagers attendent de l'action du programme une prise en charge effective des situations de fragilité socio-économiques par des services sociaux de proximité et d'écoute, de même qu'une information de base sur les aides et les dispositifs existants.

Les partenaires (organisations internationales et associations) intervenant dans le champ du programme attendent pour leur part une coordination et des actions concertées efficaces avec les services de l'Etat.

Enfin, les autorités politiques attendent de l'action du programme :

- le respect des engagements internationaux pris par le Gabon en faveur de la protection des personnes en situation de fragilité (OMD) ;
- la lutte contre l'inégalité sociale ;
- une plus forte protection de la femme et promotion de son rôle dans la société ;
- le développement d'une politique d'autonomisation des usagers.

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- un effort pour rapprocher les services sociaux de base des populations, en zone urbaine et rurale ;
- la mise en place d'un cadre juridique plus protecteur (filles-mères, veuves, orphelins, femmes, personnes âgées) ;
- des résultats réels obtenus dans la prise en charge des filles-mères et en matière de protection de la veuve et de l'orphelin ;
- l'organisation d'événements nationaux pour mettre en valeur la place de la femme dans la société ;
- la mise en place des dispositifs d'aide de la CNAMGS, outil de financement unique des aides ponctuelles aux exclus.

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'écart entre les actions réalisées / les résultats obtenus et les besoins des populations cibles ;
- le caractère embryonnaire du système d'information sur programme ;
- la faiblesse du réseau associatif dans le champ du programme ;
- l'absence de cohérence des actions conduites par les différents acteurs impliqués, y compris au sein même de l'administration ;
- la faiblesse dans le suivi et l'exécution des politiques existantes dans le champ du programme ;
- l'absence d'évaluation des dispositifs et actions mis en œuvre.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Réussir à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques familiales et d'inclusions sociales claires et cohérentes, en étroite coordination avec les autres administrations et les partenaires
- **Enjeu 2** : Promouvoir et renforcer la justice sociale des familles au Gabon
- **Enjeu 3** : Eviter que les familles, enfants et adultes fragilisés par les accidents de la vie ne tombent dans une situation d'exclusion et de détresse sociale ; les rendre acteurs des projets impulsés par l'administration
- **Enjeu 4** : Promouvoir le statut social, économique et politique de la femme dans la société gabonaise
- **Enjeu 5** : Promouvoir l'intégration de l'approche "Genre" dans les politiques socioéconomiques.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : D'ici à 2017, être parvenu à une bonne connaissance des bénéficiaires de l'action du programme

OBJECTIF N°2 : D'ici à 2017, avoir réussi à élaborer les différentes politiques nationales dans le champ du programme et avoir actualisé les textes législatifs et réglementaires qui le nécessitent

OBJECTIF N°3 : d'ici à 2018, avoir réussi à prendre en charge les familles économiquement faibles (FEF)

OBJECTIF N°4 : D'ici à 2018, accompagner et soutenir les conjoints survivants en les rendant toujours plus acteurs

OBJECTIF N°5 : D'ici à 2018, accompagner et soutenir les orphelins en les rendant toujours plus acteurs

OBJECTIF N°6 : D'ici à 2018, soutenir les enfants des familles économiquement FAIBLES (FEF)

OBJECTIF N°7 : D'ici à 2017, avoir réussi à faire prendre en compte l'approche "genre"

OBJECTIF N°8 : D'ici a 2017, avoir développé les compétences des agents dans les domaines d'action du programme

OBJECTIF N°9 : D'Ici à 2018, être parvenu à développer l'autonomie socio-économique des femmes

OBJECTIF N°10 : d'ici à 2018, avoir réussi à prendre en charge les personnes âgées

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI A 2017, ETRE PARVENU A UNE BONNE CONNAISSANCE DES BENEFICIAIRES DE L'ACTION DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 3 dossiers de synthèse documentaire à élaborer sur les bénéficiaires sur la famille, l'approche genre et les CS
- **Résultat annuel N°2** : 1 enquête et étude réalisées sur les filles mères

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0
- **Résultat annuel N°2** : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de dossiers de synthèse documentaires élaborés sur les bénéficiaires	Nombre	ND	3	3	0	-3	3	3
Taux d'avancement de l'enquête sur les filles mères		ND	50	50	0	-50	100	100

Source des données : DGF, DGPVO, DGPF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2016, les résultats prévisionnels attendus étaient de 03 dossiers de synthèses à réaliser et de 50 d'avancement des travaux sur l'enquête sur les filles mères. Malheureusement, les résultats n'ont pas été atteints.

Résultat annuel N°1 : en réalité, aucune action n'a été proprement menée durant l'année 2016. Le principal désagrément étant dû à l'incendie du bâtiment abritant les locaux du programme PPF. A cette raison peuvent s'ajouter le manque de moyens techniques.

Résultat annuel N°2 : aucune activité n'a été réellement menée pour l'atteinte de ce résultat au cours de cette année. En effet, la lourdeur de la procédure de décaissements des fonds entre l'Opérateur OPDF et les acteurs du programme ainsi que la non mise à disposition des fonds, dans les délais requis, ne nous ont pas permis d'effectuer avec efficience les différentes missions d'identification des cibles. Seule l'identification et l'enregistrement habituel des usagers sollicitant l'assistance du programme (activité permanente) a pu se faire.

Au regard de ce qui précède, l'atteinte de l'objectif pluriannuel semble être compromise.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI A 2017, AVOIR REUSSI A ELABORER LES DIFFERENTES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET AVOIR ACTUALISE LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : Trois (3) politiques nationales à élaborer

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 30 du taux d'avancement du projet du code de la famille et 90 de taux d'avancement de l'élaboration des normes et procédures de prise en charge des Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) ;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet de Code de la Famille et de l'action Sociale		NC	50	50	30	20	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration de la Politique Nationale de Protection du Conjoint survivant et de l'Orphelin		NC	NC	50	0	-50	100	100
Taux d'avancement du projet d'élaboration de Politique Nationale de Promotion de femme et du genre		NC	NC	50	0	-50	100	100

Source des données : Direction Générale de la Famille- Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin-DGPF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La prévision initiale pour l'année 2016 était de deux (02) politiques nationales à élaborer à savoir :

- l'élaboration de la première partie du code de la famille et de l'action sociale
- l'élaboration des normes et procédures de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV).

Résultat annuel N°1 :

Pour 2016, il a été élaboré, des plans d'action et des budgets prévisionnels pour l'organisation de trois (3) ateliers de validation du Code de la famille. La non prise en compte ou le rejet des engagements ainsi que le manque de locaux ont freiné l'atteinte du résultat.

En revanche, en 2016, le manuel de procédure de prise en charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV) élaboré à hauteur de 90 en 2015, a été validé et est disponible. A ce titre :

- un consultant a été recruté ;
- un atelier de validation du draft final du manuel a été tenu. au sortir de cet atelier, un comité de relecture a été mise en place.

Par ailleurs, d'autres actions qui contribuent à l'atteinte de l'objectif ont été menées au sein du programme notamment "la décennie de la femme.

Le plan d'action annoncé en 2015, a été élaboré et traduit sous forme de rapport remis officiellement à monsieur le président de la république.

Au regard de ce qui précède, l'atteinte de l'objectif pluriannuel semble être compromise.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ICI A 2018, AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES (FEF)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 100 FEF (familles vulnérables) auront bénéficié d'une aide spécifique (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, de garderie et de layettes, subvention eau et électricité, ...)
- **Résultat annuel N°2** : 120 filles-mères auront bénéficié d'une formation professionnelle et d'un package minimum d'installation

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 FEF (familles vulnérables) auront bénéficié d'une aide spécifique (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, de garderie et de layettes, subvention eau et électricité, ...)
- **Résultat annuel N°2** : 0 filles-mères auront bénéficié d'une formation professionnelle et d'un package minimum d'installation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de FEF ayant bénéficié d'une aide spécifique (filles mères et autres familles vulnérables)	Nombre	NC	7 000	100	0	-100	15 000	115 000
Nombre de filles ayant bénéficié d'un package minimum d'installation	Nombre	NC	120	240	0	-240	360	2000

Source des données : Direction Générale de la Famille

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La prévision initiale pour l'année 2016 était de 7000 FEF qui bénéficieraient d'un accès aux filets sociaux (filles mères et autres familles vulnérables) et de 120 filles mères qui bénéficieraient d'une AGR et d'un package minimum d'installation.

Pour 2016, le nombre de FEF a été ramené à 100. Malgré cette revue à la baisse de la cible, le résultat n'a pas été atteint pour les raisons déjà évoquées plus haut. Le manque de locaux et le non aboutissement des engagements budgétaires effectués.

Au regard de ce qui précède, l'atteinte de l'objectif pluriannuel semble être compromise.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4: D'ICI A 2018, ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES CONJOINTS SURVIVANTS EN LES RENDANT TOUJOURS PLUS ACTEURS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 150 conjoints survivants auront bénéficié d'une aide spécifique (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, subvention eau et électricité, accompagnement juridique et administrative ...)
- **Résultat annuel N°2** : 150 Conjointes Survivantes auront bénéficié des filets sociaux

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 Conjointes survivantes auront accédé à une activité génératrice de revenus
- **Résultat annuel N°2** : 0 Conjointes Survivantes sur les 150 prévus, ont reçu une allocation de la part de la CNAMGS

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre conjoints survivants ayant bénéficié des filets sociaux	Nombre	NC	1000	1150	0	- 150	2 150	20 000
Nombre de Conjointes survivantes auront accédé à une activité génératrice de revenus	Nombre	NC	1000	1150	0	- 150		

Source des données : Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été prévu en 2016, de faire accéder 300 Conjointes survivantes à une activité génératrice de revenus et 1 000 conjoints survivants aux filets sociaux.

Résultat annuel N°1 et 2

Le manque de locaux et le non aboutissement des engagements budgétaires effectués ne nous ont pas permis de mener à bien les activités liées à ce résultat.

Tout de même, la journée internationale de la veuve a été organisée. Dans le cadre de l'organisation de cette journée, l'**identification des cibles** (veuves et orphelins) a été faite.

Pour 2017, les résultats ont été maintenus. On aura donc comme résultat : uniquement 150 conjoints survivants qui auront bénéficié d'une aide spécifique.

En l'absence de financement mobilisé, l'atteinte de l'objectif pluriannuel sera compromise.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : D'ICI A 2018, ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ORPHELINS EN LES RENDANT TOUJOURS PLUS ACTEURS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 150 orphelins identifiés vivant dans des Familles Economiquement Faibles auront bénéficié d'une aide spécifique (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, subvention eau et électricité, accompagnement juridique et administrative ...)
- **Résultat annuel N°2** : 150 orphelins auront obtenu un diplôme ou une qualification

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 orphelins identifiés vivant dans des Familles Economiquement Faibles auront bénéficié des filets sociaux
- **Résultat annuel N°2** : 0 orphelins en fin de cycle ou classe d'examen

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'orphelins identifiés vivant dans des Familles Economiquement Faibles auront bénéficié d'une aide	Nombre	NC	300	450	0	-450	750	2000
Nombre d'orphelins ayant obtenu à l'issu de l'accompagnement relatif à l'appui scolaire un diplôme ou une qualification	Nombre	NC	300	450	0	-450	750	7000

Source des données : DGPVO

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été prévu en 2016, de faire accéder 300 Orphelins des Familles Economiquement Faibles aux filets sociaux et permettre à 300 Orphelins d'obtenir à l'issu de l'accompagnement relatif à l'appui scolaire un diplôme ou une qualification.

Pour 2016, les résultats n'ont pas été atteints pour les raisons déjà évoquées plus haut : le manque de locaux et le non aboutissement des engagements budgétaires effectués.

En l'absence de financement mobilisé, l'atteinte de l'objectif pluriannuel sera compromise.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 6: D'ICI A 2018, SOUTENIR LA REUSSITE PRESCOLAIRE DES ENFANTS DE FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES (FEF)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 100 enfants des FEF auront bénéficié d'un accompagnement spécifique

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 enfants des FEF ont été inscrits et ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'enfants de FEF ayant bénéficiés d'un accompagnement spécifique	Nombre	NC	5000	5 100	0	-5 100	13 000	20 500

Source des données : DGF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été prévu en 2015, de faire accéder 100 Enfants des Familles Economiquement Faibles à un accompagnement spécifique.

Résultat annuel N°1 :

Pour 2016, le manque de locaux ne nous a pas permis de mener les actions relatives à ce résultat.

En l'absence d'un espace de travail adéquat, l'atteinte de l'objectif pluriannuel sera compromise.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7: D'ICI A 2017, AVOIR REUSSI A FAIRE PRENDRE EN COMPTE L'APPROCHE "GENRE"

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 1 stratégie de lutte contre les violences basée sur le « Genre » est élaborée
- **Résultat annuel N°2** : 200 acteurs de prise en charge formés (police, gendarmerie, médecin, juges travailleurs sociaux...)
- **Résultat annuel N°3** : 18 médecins assermentés (délivrance du certificat médical à réquisition)
- **Résultat annuel N°4** : 6 administrations formé à l'approche « Genre »

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 stratégie de lutte contre les violences basée sur le « Genre » est élaborée
- **Résultat annuel N°2** : 0 acteurs de prise en charge formés (police, gendarmerie, médecin, juges travailleurs sociaux...)
- **Résultat annuel N°3** : 0 médecins assermentés (délivrance du certificat médical à réquisition)
- **Résultat annuel N°4** : 0 administrations formé à l'approche « Genre »

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de la stratégie de lutte		NC	50	100	0	-100	100	100
Nombre d'acteurs de prise en charge formés	Nombre	NC	NC	200	0	-200	600	1000
Nombre de médecins assermentés	Nombre	NC	NC	18	0	-18	18	18
Nombre d'administrations formées	Nombre	NC	NC	6	0	-6	12	30

Source des données : DGPF/EDS 2012

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels 1 à 4 :

Pour 2016, le manque de locaux ne nous a pas permis de mener les actions relatives à ce résultat.

En l'absence d'un espace de travail adéquat, l'atteinte de l'objectif pluriannuel sera compromise.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°8 : D'ICI A 2017, AVOIR DEVELOPPE LES COMPETENCES DES AGENTS DANS LES DOMAINES D'ACTION DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel de résultat attendu

- **Résultat annuel N°1** : 10 agents auront bénéficié d'une action de formation.

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel** : 0 agents formateurs formés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formateurs formés	Nombre	NC	10	10	0	10	20	50

Source des données : DGF, DGPF, DGPVO

Explication du niveau d'atteinte du résultats :

Pour 2016, le manque de locaux ne nous a pas permis de mener les actions relatives à ce résultat.

En l'absence d'un espace de travail adéquat, l'atteinte de l'objectif pluriannuel sera compromise.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°9 : D'ICI A 2018, ETRE PARVENU A DEVELOPPER L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 100 mères célibataires avec enfants à charge auront bénéficié d'une formation professionnelle et d'un package minimum d'installation
- **Résultat annuel N°2** : 100 mères célibataires avec enfants à charge auront bénéficié d'une aide spécifique (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, subvention eau et électricité,...)

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 200 femmes ont bénéficié d'une formation en création et gestion d'AGR
- **Résultat annuel N°2** : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de femmes célibataire avec enfant charge ayant bénéficié d'une formation professionnelle	Nombre	NC	500	100	200	-100	1000	3000
femmes célibataire avec enfant à charge ayant bénéficié d'une aide spécifique	Nombre	NC	500	100	0	800	1000	15000

Source des données : Direction Générale de la Promotion de la Femme

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1

Le résultat prévu a été dépassé. En effet, dans le cadre de la célébration de la journée nationale de la femme, 200 femmes venues des 9 provinces ont bénéficié d'une formation en création et gestion d'activités génératrices

de revenus dispensée par le FNAS. Pour mener cette activité, des sensibilisations ont été faites, il a fallu identifier les bénéficiaires par provinces dans les associations et les rassembler à Libreville site retenu pour la formation.

Par ailleurs, les lauréates nationales du grand prix du président de la république ont aussi participé à cette formation et ont fait un partage d'expérience le 17 Avril au cours de la cérémonie officielle.

Notons que l'organisation du grand prix du président de la république n'a pas été organisée comme de coutume, compte tenu des restrictions budgétaires. En effet, le montant alloué est passé de **200 000 000 FCFA en 2015** à **53 720 097 FCFA** prévus dans la loi de finance 2016, montant qui n'a pas été engagé. Toutes les autres journées (fête des mères, femme rurale etc.) n'ont pas été organisées

Résultat annuel N°2

Faisant partie des activités permanentes, la réception des dossiers des mères célibataires économiquement faibles sollicitant une aide s'est poursuivie. Toutefois pour faute de ressources suffisantes, aucune aide n'a été octroyée.

Compte tenu du dépassement du résultat 1, nous pouvons dire que l'objectif est en bonne voie

OBJECTIF STRATEGIQUE N°10 : D'ICI A 2018, AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES AGEES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 1000 personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées
- **Résultat annuel N°2** : 100 personnes âgées enregistrées ayant bénéficié d'un plan d'action personnalisé auront bénéficié d'une aide

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées;
- **Résultat annuel N°2** : 0 personne âgée enregistrée n'a bénéficié d'un plan d'action personnalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées	Nombre	NC	2 000	3 000	0	-3 000	5000	56 000
Nombre de personnes âgées enregistrées ayant bénéficié d'une aide	Nombre	NC	2 000	3 000	0	- 3 000	5000	56 000

Source des données : DGF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour 2016, le manque de locaux ne nous a pas permis de mener les actions relatives à ce résultat. Tout de même, la journée réservée aux personnes âgées a été organisée.

En l'absence d'un espace de travail adéquat, l'atteinte de l'objectif pluriannuel sera compromise.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
22.752.1 : Famille et enfant	1 916 409 548	1 249 572 585	666 836 963	1 916 409 548	1 249 572 585	666 836 963
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	965 676 046	1 003 990 395	-38 314 349	965 676 046	1 003 990 395	-38 314 349
Titre 3 Dépenses de biens et services	115 087 566	45 562 190	69 525 376	115 087 566	45 562 190	69 525 376
Titre 4 Dépenses de transfert	835 645 936	200 020 000	635 625 936	835 645 936	200 020 000	635 625 936
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.752.2 : Personnes âgées	119 377 991	0	119 377 991	119 377 991	0	119 377 991
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	0	0	0	0	0	0
Titre 4 Dépenses de transfert	119 377 991	0	119 377 991	119 377 991	0	119 377 991
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.752.3:Appui aux conjoints survivants et orphelins	156 790 602	93 232 500	63 558 102	156 790 602	93 232 500	63 558 102
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	1 031 973	22 912 500	-21 880 527	1 031 973	22 912 500	-21 880 527
Titre 3 Dépenses de biens et services	36 380 638	20 620 000	15 760 638	36 380 638	20 620 000	15 760 638
Titre 4 Dépenses de transfert	119 377 991	49 700 000	69 677 991	119 377 991	49 700 000	69 677 991
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.752.4:Promotion de la femme et du Genre	148 842 767	36 968 500	111 874 267	148 842 767	36 968 500	111 874 267
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	932 981	25 487 500	-24 554 519	932 981	25 487 500	-24 554 519
Titre 3 Dépenses de biens et services	28 531 795	7 452 000	21 079 795	28 531 795	7 452 000	21 079 795
Titre 4 Dépenses de transfert	119 377 991	4 029 000	115 348 991	119 377 991	4 029 000	115 348 991
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.752: Protection et promotion de la famille	2 341 420 908	1 379 773 585	961 647 323	2 341 420 908	1 379 773 585	961 647 323
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	967 641 000	1 052 390 395	-84 749 395	967 641 000	1 052 390 395	-84 749 395
Titre 3. Dépenses de biens et services	180 000 000	73 634 190	106 365 810	180 000 000	73 634 190	106 365 810
Titre 4. Dépenses de transfert	1 193 779 908	253 749 000	940 030 908	1 193 779 908	253 749 000	940 030 908
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à **2 341 420 908F CFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances 2016, le budget du programme a été exécuté à hauteur de **1 379 773 585 F CFA** (soit environ **59** du montant autorisé en LF).

TITRE 2 : le taux d'exécution est **108,8** .

Les **84 749 395 F CFA** d'écart peuvent se justifier par :

- l'augmentation de la masse salariale ;
- le recrutement en cours d'année de la main d'œuvre non permanente.

TITRE 3 : le taux d'exécution est d'environ **41** .

Les **106 365 809 F CFA** d'écart peuvent se justifier par :

- la non prise en compte et le rejet de certains engagements ;
- les mesures de régulation budgétaires décidées par le gouvernement ;
- la mise à disposition tardive des crédits ;
- les lourdeurs administratives (le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, le non-respect des délais d'exécution par étape, le non paiement des fournisseurs, ...).

TITRE 4 : le taux d'exécution est de **21**.

Les **940 030 909 FCFA** d'écart peuvent se justifier par :

- la non prise en compte et le rejet de certains engagements ;
- les mesures de régulation budgétaires décidées par le gouvernement ;
- la mise à disposition tardive des crédits ;
- les lourdeurs administratives (le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, le non-respect des délais d'exécution par étape, le non paiement des fournisseurs, ...).

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Il n'y a eu un mouvement de crédits entre action

Virements

Le programme Soutien, n'y a pas enregistré de virement .

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
22.752 Protection et Promotion de la Famille	14.521 Gestion des dépenses publique	Titre 2	-62 864 415	-62 864 415
22.752 Protection et Promotion de la Famille	23 780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-7 693 500	-7 693 500
23 780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.752 Protection et Promotion de la Famille	Titre 2	+94 877 310	+94 877 310
Total des Transferts			+24 319 395	+24 319 395
dont Titre 2			+24 319 395	+24 319 395

Explication des impacts de chaque transfert :

Les transferts reçus et envoyés par le programme ont servi au regroupement des crédits de la solde permanente et à l'ajustement budgétaire des crédits de la MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	126	126	163	0	0	0	163
Permanents	126	126	0	0	0	0	163
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	320	320	342	0	0	0	342
Permanents	320	320	342	0	0	0	342
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	45	45	45	0	0	0	45
Permanents	45	45	45	0	0	0	45
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	491	491	550	0	0	0	550
Main d'œuvre non permanente	208	208	213	0	0	0	213
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	699	699	763	0	0	0	763

Explication des évolutions :

Les évolutions, si elles ont existé, n'ont pas pu être identifiées à cause du manque de locaux.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : OBSERVATOIRE NATIONAL POUR LA PROTECTION DES DROITS DE LA FAMILLE

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	8	15	15	0
Total pour l'opérateur	8	15	15	0
Total pour le programme	8	15	15	0

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'effectif est resté le même qu'en 2015. L'opérateur n'a donné aucune information .

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	967 641 000	967 641 000	1 052 390 395	1 052 390 395	-84 749 395	-84 749 395
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	967 641 000	967 641 000	1 052 390 395	1 052 390 395	-84 749 395	-84 749 395

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Cette masse salariale est celle relative à la **MONP** du programme autant pour les BOP centraux que les BOP déconcentrés.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION1 Famille et Enfants	115 087 566	115 087 566	45 562 190	45 562 190	69 525 376	69 525 376
Préparation de la Journée des Personnes Âgées et élaboration Code de la Famille et de l'Action Sociale	34 501 877	34 501 877	13 659 000	13 659 000	20 842 877	20 842 877
Ecoute, Assistance et Accompagnement aux familles sur toute l'étendue du territoire	80 585 689	80 585 689	31 903 190	31 903 190	48 682 499	48 682 499
ACTION22.752.3 Appuis aux conjoint·s survivants	36 380 638	36 380 638	20 620 000	20 620 000	15 760 638	15 760 638
Identification des veuves et des orphelins	36 380 638	36 380 638	20 620 000	20 620 000	15 760 638	15 760 638
ACTION22.752.4 Promotion de la femme et GENRE	28 531 795	28 531 795	7 452 000	7 452 000	21 079 795	21 079 795
l'identification de la cible	17 045 565	17 045 565	4 452 000	4 452 000	12 593 565	12 593 565
Célébration de la journée nationale de la femme	11 486 230	11 486 230	3 000 000	3 000 000	8 486 230	8 486 230
Total des crédits de titre 3	180 000 000	180 000 000	73 634 190	73 634 190	106 365 810	106 365 810

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

ACTION Famille et Enfants

En dehors du montant destiné au fonctionnement des Bop déconcentrés pour l'écoute, l'assistance et l'accompagnement aux familles sur toute l'étendue du territoire (**31 903 190 F CFA**) lequel était affecté à l'achat des fournitures de bureau et paiement de charges diverses, dont l'utilisation en détail ne peut être faite que par les Responsables concernés, l'action "Famille et Enfants" a engagé à hauteur de **13 659 000 F CFA au niveau central**. Ce montant a financé des activités de la Journée des Personnes Âgées (activité relative à l'objectif 10) et l'Organisation des Ateliers de validation relatifs au Code de la Famille et de l'Action sociale (activité liée au résultat 1 de l'objectif 1).

ACTION Appui aux conjoints survivants

L'identification des cibles (veuves et orphelins) a été la principale activité menée au compte de cette action.

- **3 620 000 FCFA** ont servi pour le carburant ;
- **17 000 000 FCFA** pour l'achat des fournitures de bureaux qui ont servi à assurer le fonctionnement permanent des services en vu de préparer cette activité.

ACTION Promotion de la Femme et du Genre

La célébration de la journée nationale de la femme (*liée au résultat 1 de l'objectif 8*) et l'activité permanente qui consiste en l'identification des mères célibataires ont été les principales activités menées respectivement à hauteur de **2 000 000 FCFA** et de **4 452 000 FCFA**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Famille et Enfant	835 645 936	835 645 936	200 020 000	200 020 000	635 625 936	635 625 936
Transfert: ONPDF	835 645 936	835 645 936	200 020 000	200 020 000	635 625 936	635 625 936
ACTION 2 Personne Agées	119 377 991	119 377 991			119 377 991	119 377 991
	119 377 991	119 377 991	0	0	119 377 991	119 377 991
ACTION 3; Conjoints Survivants	119 377 991	119 377 991	49 700 000	49 700 000	69 677 991	69 677 991
Aides financières divers	119 377 991	119 377 991	49 700 000	49 700 000	69 677 991	69 677 991
ACTION 4; Promotion de la femme et Genre	119 377 991	119 377 991	4 029 000	4 029 000	115 348 991	115 348 991
Transfert pour l'organisation du grand prix	119 377 991	119 377 991	4 029 000	4 029 000	115 348 991	115 348 991
Total des crédits de titre 4	1 193 779 908	1 193 779 908	253 749 000	253 749 000	940 030 909	940 030 909

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Action Famille et Enfants : **200 020 000 FCFA** ont été transférés au profit de l'opérateur Observatoire National pour la Protection des Droits de la Famille (ONPDF).

ACTION 3 ; Conjoints Survivants : **49 700 000 FCFA** ont servi pour diverses aides dans le cadre de la Journée Internationale de la Veuve.

ACTION 4 ; Promotion de la femme et Genre : **4 029 000 FCFA** pour l'organisation d'un séminaire dans le cadre du GRAND PRIX :

OPERATEUR OBSERVATOIRE NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DROITS DE LA FAMILLE (ONPDF)

Présentation de l'opérateur

Statuts de L'Observatoire National de Protection des Droits de la Famille :

L'Observatoire est un service public à autonomie de gestion ; c'est un organe consultatif à compétence nationale et exclusive qui assure, sans préjudice des compétences dévolues aux autres administrations par les textes en vigueur, la collecte, la centralisation, l'analyse et la diffusion des informations et données relatives aux situations des droits de l'enfant, du conjoint survivant, de l'orphelin, des personnes vivant avec un handicap, de l'équité et du genre ainsi qu'aux politiques menées en faveur de ces populations cibles.

Missions de L'Observatoire National de Protection des Droits de la Famille :

Missions de service public :

- rassembler, au moyen d'une veille permanente, les données relatives aux situations des droits de la famille, de la protection de la famille, des droits de l'enfant, de l'enfance inadaptée, du conjoint survivant, de l'orphelin, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap, de l'équité, du genre ;
- contribuer au développement de la connaissance de ces phénomènes, tant sur les plans quantitatifs que qualitatifs ;
- faire réaliser des travaux d'études, de recherche, d'analyse, de prospective et d'évaluation ;
- coordonner et suivre, en tant qu'Observatoire national, les actions des observatoires sectoriels œuvrant dans son champ de compétence et placés sous son autorité ;
- diffuser l'ensemble des informations recueillies sous des formes appropriées à destination du Gouvernement et de l'ensemble du public ;
- contribuer, par son caractère transversal d'opérateur de l'État, les données quantitatives et qualitatives centralisées en son sein, à la lisibilité de la Stratégie nationale d'Investissement Humain articulée autour de l'ambition d'une réduction de la pauvreté et de la précarité, d'une part, et à l'anticipation de l'action gouvernementale dans les politiques publiques en matière d'aide sociale, d'autre part.

Missions de développement :

- doter les structures annexes, au sein d'administrations publiques ou de leurs démembrements territoriaux, en équipements technologiques de communication pour la collecte des données devant alimenter le système d'information sociale de l'Observatoire ;
- établir des partenariats avec des organismes nationaux ou étrangers remplissant des missions similaires et des partenaires au développement.

Travail avec l'opérateur

Le CAP n'a été signé ou même élaboré en 2016. Aucun bilan n'a été fait dans le cadre de l'élaboration des RAP 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	400 000 000	200 020 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'opérateur ONPDF n'a pas donné de détails quant à la subvention qui lui est allouée.

PROGRAMME SOLIDARITE NATIONALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Solidarité Nationale s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale mise en œuvre par le Ministère de la Santé de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale pour lutter contre la fracture sociale et la marginalisation des personnes nécessiteuses. S'appuyant sur une vision à moyen terme du développement social, il inclut la Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS), la Direction Générale du Bien-être (DGBE) et la Direction Générale de la Promotion des Associations du Secteur de l'Action Sociale et de la Famille (DGPASAF).

Il met l'accent aussi bien sur l'identification, l'insertion et/ou la réinsertion des enfants, des jeunes et des adultes nécessiteux, la nécessité d'aider les personnes en situation de handicap à vivre dignement au sein de la société, que sur la lutte contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent la marginalisation de ces groupes. En outre, le programme est dédié à l'amélioration des conditions d'existence des populations et à l'instauration d'une justice sociale.

L'intervention médicale, la protection et promotion de la famille sont exclues du domaine de compétence du programme.

Placé sous la responsabilité du **Directeur Général du BIEN-ETRE**, la réalisation du programme Solidarité Nationale nécessite l'appui des associations, ONG et Fondations du secteur de l'action sociale et de la famille, du Fonds National d'Aide Sociale (FNAS), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), et l'Observatoire National de la Promotion des Droits de la Famille (ONPDF), des partenaires au développement (PNUD, UNICEF, OMS, FNUAP, le Fonds mondial de lutte contre le VIH, le paludisme, la tuberculose, la Croix Rouge, FAO, OIT, WWF, Conseil de l'Europe, etc.).

Le programme est en corrélation avec ceux d'autres départements ministériels, notamment :

- Agriculture et Elevage :
 - apprentissage et formation aux métiers de maraîchage ;
 - pisciculture, horticulture et culture vivrière ;
- Formation professionnelle: insertion des jeunes (apprentissage et formation aux petits métiers) ;
- Education Nationale scolarisation et prise en charge des élèves handicapés ;
- Santé : prévention des risques sanitaires, offre et accès aux soins, accès aux médicaments et aux produits spécifiques ;
- Education populaire : formation à la citoyenneté et alphabétisation ;
- Enseignement supérieur : prise en charge des étudiants isolés ou vivant dans un foyer économiquement faible ... ;
- Justice ;
- Intérieur : gestion des catastrophes ;
- Droits Humains et Egalité des Chances et des Gabonais à l'Etranger ;
- Affaires étrangères.

Pour ce qui est des projets et réformes en cours, pourraient être cités :

- le Cadre Institutionnel ;
- le Manuel de Procédure d'établissement des actes de naissance en République Gabonaise

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « Solidarité Nationale » comprend quatre actions :

- soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité ;
- aide à l'insertion des personnes vivant avec un handicap ;
- renforcement de la cohésion sociale ;
- soutien et Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale.

ACTION N° 1 : SOUTIEN EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE

Cette action recouvre un champ englobant l'ensemble des activités aux niveaux individuel, du groupe et de la communauté qui seront mises en œuvre par la DGAS. A cet effet, elle dispose aux niveaux central, provincial et départemental des établissements spécialisés et de centres sociaux. Par ailleurs, les services sociaux en milieu spécialisé appuient l'action des professionnels d'autres secteurs sur toute l'étendue du territoire notamment l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé, la justice, des collectivités locales par la prise en charge des populations en difficultés sociales.

Le soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale consiste à réduire la vulnérabilité des groupes cibles en contribuant à leur autonomisation ou à leur insertion. Cette action vise entre autres les personnes adultes, les jeunes, élèves et étudiants.

La réduction de la vulnérabilité des personnes se fait en mettant l'accent sur la satisfaction de leurs besoins. Les interventions portent sur l'accueil, l'écoute, la médiation, l'accompagnement, la réinsertion sociale, le montage et examen des dossiers après enquête sociale. Ils seront transmis aux différentes Commissions pour l'octroi des aides et secours divers tels que les transferts financiers aux jeunes, les trousseaux de rentrée scolaire, les subventions sanitaires, l'accompagnement juridique, l'accueil dans les établissements spécialisés ou dans les familles. Il sera au préalable organisé une identification des cibles.

ACTION N° 2 : AIDE A L'INSERTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Cette action recouvre les activités visant l'autonomisation, l'insertion, la réinsertion, la réadaptation, l'éducation des personnes vivant avec un handicap. Il est aussi question de leur assurer une variété d'aides sous forme de transfert alimentaire, de transferts d'appoints, de subventions sanitaires, d'aides techniques ou technologiques.

Cette action vise également à offrir une prise en charge dans des établissements spécialisés et assurer le paiement pour services rendus aux auxiliaires de vie.

Il s'agira également de garantir l'application effective des textes existants sur leur protection. Elle couvre également la collecte et le traitement des demandes d'aide de toute nature émanant des personnes éligibles, en vue de l'octroi des aides et secours divers.

Pour mener cette action la DGAS dispose des centres sociaux sur toute l'étendue du territoire, des écoles spécialisées telle que l'École Nationale des Enfants Déficiants Auditifs (ENEDA) et d'un personnel qualifié pour la prise en charge du handicap.

ACTION N° 3 : RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

L'action "Renforcement de la cohésion sociale" assure la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en matière de bien-être de tous, y compris les générations futures et le progrès social dans les diverses composantes : sociales, sanitaires, éducationnelles, culturelles, urbaines, rurales et environnementales. A cet effet, elle met en œuvre toute mesure ou action propre à promouvoir l'amélioration des conditions d'existence des populations, la consolidation de la cohésion sociale et l'instauration d'une justice sociale. Elle a également pour objectif l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation des droits et devoirs des populations cibles ainsi que la réalisation des études prospectives.

Les catégories de population prises en charge sont, entre autres.

- la population générale en ce qui concerne l'environnement social (cadre, qualité de vie et dimensions de bien-être);
- les apatrides ou personnes dépourvues d'acte de naissance;
- les enfants, jeunes et adultes exposés ou victimes des fléaux sociaux notamment le phénomène des Sans Domicile Fixe (SDF), celui des Enfants de la Rue (EDR), la délinquance juvénile et sénile, les grossesses précoces, la sexualité précoce, les violences faites aux enfants/jeunes, la déperdition scolaire et l'illettrisme, l'exploitation et le trafic des personnes, spécifiquement des enfants, l'alcoolisme, la drogue et la toxicomanie, les enfants en conflit avec la loi, l'abandon notamment celui des enfants, les enfants mendiants, la pédophilie, la cybercriminalité, etc.
- les populations exposées ou victimes des risques sanitaires ;
- les populations exposées ou victimes des catastrophes et/ou des calamités naturelles.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale du Bien-être.

ACTION N°4 : SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES RESEAUX DE L'ACTION SOCIALE

Cette action recouvre les activités d'identification, d'appui au diagnostic fonctionnel des associations, ONG et Fondations du Secteur de l'Action Sociale et de la Famille. Il s'agit également, de renforcer les capacités techniques, matérielles et financières de ces groupements, à travers des plaidoyers multiformes auprès des partenaires étatiques et multilatéraux. Leur organisation en réseaux de développement social et économique constitue le principal objectif visé par cette démarche. L'accompagnement de ces groupements dans le cadre de leurs projets respectifs permet de les situer au niveau des partenaires incontournables de l'Etat.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale de la Promotion des Associations du Secteur de l'Action sociale et de la Famille.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la multiplication des situations de détresse liées à l'augmentation du coût de la vie, à la fragilisation du modèle familial traditionnel, à l'affaiblissement des réseaux de solidarité naturels ;
- l'essor du réseau associatif et le nombre important de projets ponctuels et de toute nature mis en œuvre par le réseau ; la fragilité aussi de ces associations dont beaucoup ne développent pas une action dans la durée ;
- le nombre important d'administrations impliquées dans des actions visant à l'insertion professionnelle et la réinsertion familiale et sociale des personnes en détresse sociale ;
- une administration des affaires sociales qui a fait l'objet de restructurations successives ;
- la montée significative des fléaux ;
- l'existence des apatrides ;
- la non application des textes relatifs à la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap.

Les usagers attendent du programme une amélioration de leurs conditions d'existence et une justice sociale, une prise en charge effective des situations d'exclusion de détresse sociale, des services sociaux proches et à leur écoute, ainsi que la diffusion d'une information de base sur les aides et les dispositifs existants.

Les partenaires au développement, les ONG et les associations souhaitent s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de la politique de Solidarité Sociale et le respect des engagements internationaux pris par le Gabon. De manière plus spécifique, les associations attendent un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue au traitement et à la réduction des situations d'extrême pauvreté et de précarité et qu'il exprime la volonté de développer une politique d'autonomisation des usagers, plutôt que des actions d'assistanat ponctuelles.

Des points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- un effort pour rapprocher les services sociaux de base des populations, en zones urbaines et rurales ;
- des premiers résultats obtenus sur l'aide aux personnes handicapées, aux jeunes exclus ;
- la mise en place du FNAS, de l'ONPDF et de la CNAMGS : instruments de financement ;
- l'implication des populations dans la prise en compte de leurs préoccupations ;
- un appui technique significatif apporté par des organisations internationales ;
- l'existence d'un plan d'action de coresponsabilité pour l'enregistrement des naissances au Gabon ;
- le recensement des associations, ONG et Fondations ;

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'écart entre les actions réalisées, les résultats obtenus et les besoins des populations cibles ;
- le caractère embryonnaire du système d'information du programme ;
- le cadre juridique désuet ;
- le chevauchement de compétences, l'absence de cohérence des actions conduites par les différents acteurs impliqués, y compris au sein même de l'administration et la rétention de l'information ;

- l'absence d'évaluation des dispositifs et actions mis en œuvre et de moyens de répression ;
- la mauvaise utilisation des deniers publics.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Réussir à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques d'insertion et de réinsertion claires et cohérentes, en étroite coordination avec les autres administrations et les partenaires
- Enjeu 2 : Réussir à réinsérer professionnellement les jeunes de 18 à 25 ans,
- Enjeu 3 : Réussir à assurer aux jeunes l'aide de rentrée scolaire, le transfert financier, et la subvention sanitaire;
- Enjeu 4 : Réussir à autonomiser les adultes en situation d'exclusion et de détresse ;
- Enjeu 5: Réussir à réinsérer les personnes vivant avec un handicap ;
- Enjeu 6 : Rendre les personnes acteurs des projets visant à favoriser leur insertion et réinsertion dans la société ;
- Enjeu 7 : Permettre aux apatrides de devenir des citoyens ;
- Enjeu 8 : Lutter contre les fléaux ;
- Enjeu 9 : Protéger et éduquer les enfants des rues.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Etre parvenu à une bonne connaissance des bénéficiaires de l'action du programme d'ici à 2020

OBJECTIF N°2 : Avoir réussi à élaborer les différentes politiques nationales dans le champ du programme et à élaborer ou actualiser les textes législatifs et réglementaires qui le nécessitent d'ici à 2020

OBJECTIF N°3: Avoir réussi à améliorer les conditions d'existence des populations d'ici à 2020

OBJECTIF N°4 : Avoir réussi à assurer l'insertion des personnes vivant avec un handicap notamment par l'application effective des textes existants sur la protection sociale d'ici à 2020

OBJECTIF N°5 : Avoir réussi à structurer et mettre en place un réseau des associations, ONG et fondations d'ici à 2020

OBJECTIF N°6 : Avoir réussi à renforcer les capacités techniques et financières des associations, ONG et fondations, d'ici à 2020

OBJECTIF N°7 : Avoir réussi à établir l'acte de naissance de toutes les personnes qui en sont dépourvues d'ici à 2020

OBJECTIF N°8 : Avoir réussi à renforcer les capacités des structures de prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale d'ici à 2020

OBJECTIF N°9 : Avoir développé les compétences métier des agents dans les domaines d'action du programme d'ici à 2020

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : ETRE PARVENU A UNE BONNE CONNAISSANCE DES BENEFICIAIRES DE L'ACTION DU PROGRAMME D'ICI A 2020

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Le rapport d'étude sur les besoins des élèves et étudiants fréquentant les services sociaux en milieu scolaire et universitaire est produit ;
- **Résultat annuel 2** : un fichier de 8000 jeunes (déscolarisés, élèves et étudiants) vivant seuls ou dans un FEF est disponible ;
- **Résultat annuel 3** : un fichier de 13760 personnes vivant avec un handicap est disponible ;
- **Résultat annuel 4**: 400 enfants des rues répertoriés ;
- **Résultat annuel 5** : un fichier de 1009 associations/ONG et fondation du secteur de l'action sociale et de la famille est produit

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : le rapport sur les besoins des élèves et étudiants produit à 0
- **Résultat annuel N°2** : 1 fichier de 700 jeunes vivants dans un FEF disponible
- **Résultat annuel N°3** : 1 fichier de 6 500 personnes vivant avec un handicap disponible
- **Résultat annuel N°4** : 187 enfants des rues répertoriés
- **Résultat annuel N°5** : un fichier de 1077 associations/ONG et fondation du secteur de l'action sociale et de la famille est produit

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'étude des besoins des élèves et étudiants fréquentant les services sociaux en milieu scolaire et universitaire		NC	NC	100	0	100	100	100
Nombre de jeunes isolés ou vivant dans un FEF bénéficiaires d'une aide à l'insertion professionnelle	Nombre	NC	NC	6000	700	- 5300	8000	10 000
Nombre de personnes vivant avec un handicap, bénéficiaires de l'aide à l'insertion sociale identifié	Nombre	NC	5 078	7 800	6 500	-1300	15 000	20 000
Nombre d'enfants des rues répertoriés	Nombre	NC	276	400	187	-213	800	1000
Nombre d'association/ONG et fondation répertoriés	Nombre	889	1009	1009	1077	+68	1009	1009

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités des directions générales et autres administrations, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le rapport d'études sur les besoins des élèves et étudiant fréquentant les services sociaux n'a pas été produit. Toutefois, certaines actions ont été menées. Il s'agit de la mise en place de l'équipe projet, la production des TDR et l'élaboration des outils de collecte de données. La collecte des données n'a toujours pas été réalisée faute de ressources financières.

Résultat annuel N°2 : Sur 6000 prévus, 700 élèves et étudiants vivant dans des FEF ont été enregistrés au niveau des structures de base.

Les agents des services sociaux en milieu scolaires et universitaires ont été fortement mobilisés sous la supervision du chef de service des centres sociaux. Un mécanisme d'identification a été mise en place (fiche d'enregistrement, ventilation dans les différentes structures de base, collecte des données, centralisation par le service des centres sociaux et transmission à l'opérateur).

Cette activité initialement prévue pour se dérouler sur l'ensemble du territoire n'a pu être menée qu'au niveau de la coordination de l'Estuaire. La mise en œuvre de l'activité dans les autres provinces s'est heurtée à plusieurs difficultés notamment le manque de mobilisation des ressources financières nécessaires.

Résultat annuel N°3 : Sur 7800 prévus, 5078 personnes vivant avec un handicap ont été enregistrées et sont bénéficiaires d'une aide de secours permanente. Le fichier a été transmis à la CNAMGS pour la prise en charge financière des personnes vivant avec un handicap.

Les agents des services et centres sociaux au niveau national ont été fortement mobilisés avec l'appui du chef de Service des Centres Spécialisés pour Inadaptés.

Un mécanisme d'identification a été mise en place (fiche d'enregistrement, ventilation dans les différentes structures de base, collecte des données, centralisation par le service des centres sociaux et transmission à l'opérateur). Ce résultat a été possible parce que l'identification des personnes vivant avec un handicap s'inscrit dans le cadre des activités courantes des services de base.

Résultat annuel N°4 : Sur 400 prévus, 187 enfants des rues ont été enregistrés, notamment dans les structures spécialisées du ministère en charge de la prévoyance sociale et de la solidarité nationale qui ont procédé à l'enregistrement des enfants reçus dans leurs structures respectives. L'ensemble de ces données a été transmis aux services de la DGAS.

Résultat annuel 5 : un fichier de 1009 associations/ONG et fondation du secteur de l'action sociale et de la famille est produit. 1077 associations ont été enregistrées par les services de la direction générale des associations. Le chiffre est en net progression par rapport à la prévision annuelle.

OBJECTIF N°2 : AVOIR REUSSI A ELABORER LES DIFFERENTES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET A ELABORER OU ACTUALISER LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : deux (2) politiques élaborées
- **Résultat annuel 2** : Un (1) texte sur le code civil à actualiser et un cadre juridique pour les centres et familles d'accueil des enfants des rues élaboré ;

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : Le code de l'enfant est élaboré à plus de 80
- **Résultat annuel N°2** : 0 le textesur le code civil à actualiser et un cadre juridique pour les centres et familles d'accueil des enfants des rues élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du code de l'enfant		NC	NC	100	80	-20	100	100
Taux d'avancement d'actualisation et d'élaboration des textes		NC	50	100	0	100	100	100
taux d'avancement dans l'élaboration du texte organique de la DGPASAF		NC	NC	20	20	0	100	100

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités des directions générales et autres administrations, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1: Au nombre des politiques à élaborer figure le code de l'enfant. Le niveau de réalisation du résultat prévu en début d'année 2016 (80°) a été atteint en fin d'année.

Avec la tenue d'un atelier d'écriture et de correction du code, puis la transmission du document au secrétariat général du gouvernement. Ce document est actuellement transmis au conseil d'Etat pour visa avant l'envoi au parlement. En 2017, les activités de finalisation du code de l'enfant devraient pouvoir arriver à leur terme, de telle sorte qu'en fin d'exercice le code de l'enfant soit disponible.

Un montant de **16. 500 000 F** des crédits consommés (atelier de validation, impression, fournitures de bureau ...) ont servi à la réalisation de cette activité.

Résultat annuel N°2 : bien que le texte sur le code civil n'ait pas été actualisé et qu'un cadre juridique pour les centres et familles d'accueil des enfants des rues n'a pas été élaboré.

OBJECTIF N°3 : AVOIR REUSSI A AMELIORER LES CONDITIONS D'EXISTENCE DES POPULATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 50 enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés
- **Résultat annuel N°2** : 300 enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation, accompagnement juridique)
- **Résultat annuel N°3**: 1 numéro vert est installé à LBV
- **Résultat annuel N°4** : 1 étude sur les causes des grossesses précoces

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés
- **Résultat annuel N°2** : 187 enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation, accompagnement juridique)
- **Résultat annuel N°3**: 50 du taux d'avancement dans la mise en place d'un N° vert à LBV
- **Résultat annuel N°4** : 0 étude sur les causes des grossesses précoces

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place d'un N° vert à LBV		ND	ND	100	50	- 50	100	100
Nombre d'enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés ;	N	ND	ND	50	33	- 17	100	300
Nombre d'enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation et juridique).	N	ND	276	400	187		400	800
Taux d'avancement de l'étude sur les causes des grossesses précoces		NC	ND	100	0	100	100	100

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités et fiches d'intervention des directions générales, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°2 : En 2016, les indicateurs concernant les enfants de rues pris en charge par les structures montrent que 187 enfants ont été pris en charge et bénéficient des aides multiformes au niveau du centre de transit Arc en ciel de Libreville.

Ce résultat est en baisse par rapport à la cible prévue en 2016 (300 enfants des rues pris en charge). Cette contreperformance s'explique par la baisse de la subvention de l'Etat à la seule structure privée qui œuvre dans le domaine.

Résultat annuel N°3 : le numéro vert à installer à Libreville n'est pas encore opérationnel. Pour 2016, le rapport sur l'étude de faisabilité de la mise en place de la ligne a été adopté et les termes de références de l'installation de la ligne ont été élaborés.

La deuxième phase consistera à la mise en place de la ligne d'assistance aux enfants et jeunes en détresse. Les conventions sont prêtes, les TDR élaborés.

L'effectivité du projet est prévue pour le second trimestre 2017 avec l'aménagement des locaux, la formation des agents pour un coût global de plus de **100 000 000 FCFA** selon les estimations des consultants locaux.

Résultat annuel N°4 : aucune étude sur les grossesses n'a été menée faute de moyens.

Par ailleurs, au regard de ce qui précède, pour l'année 2017, les cibles des indicateurs qui suivent ont été revues à la baisse:

- nombre d'enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés : 200 à 100 ;
- nombre d'enfants des rues pris en charge par l'Etat, santé, hébergement, éducation et juridique : 700 à 150.

OBJECTIF N°4 : AVOIR REUSSI A ASSURER L'INSERTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP NOTAMMENT PAR L'APPLICATION EFFECTIVE DES TEXTES EXISTANT SUR LEUR PROTECTION SOCIALE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 13 000 personnes en situation de handicap bénéficiant d'une aide à l'insertion ;
- **Résultat annuel N°2** : Une (1) étude sur les obstacles à l'accès aux droits et aux services essentiels ;
- **Résultat annuel N°3** : Elaboration d'un (1) plan d'action nationale sur la promotion des droits des personnes handicapés.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 6 500 personnes en situation de handicap identifiées et bénéficiaires d'une aide à l'insertion
- **Résultat annuel N°2** : 0 de l'étude sur les obstacles est réalisée (pourcentage plan d'action)
- **Résultat annuel N°3** : 0 plan d'action nationale sur la promotion des droits des personnes handicapés élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de personnes vivant avec un handicap et vivant dans des foyers économiquement faible (FEF) bénéficiaires d'une aide	Nombre	NC	5 078	7 800	6 500	1300	15 000	20 000
Taux d'avancement de l'Etude du milieu pour identification des personnes vivant avec un handicap		NC	5	50	0	50	80	100
Taux d'avancement dans l'élaboration d'un plan d'action national sur la promotion des droits des personnes handicapées		NC	5	50	0	50	80	100

Sources documentaires: Rapports d'activités et d'enquêtes des centres et services sociaux

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 7800 personnes devaient bénéficier d'une aide à l'insertion quelle qu'en soit la nature. Mais, au terme de l'année, seules 6500 personnes ont bénéficié d'une aide pour le secours permanent.

Pour atteindre ce résultat, des actions d'identification ont été mises en place ; plus précisément l'administration des fiches d'enregistrement, leur ventilation dans les différentes provinces pour la collecte des données centralisées par le service des Centres Spécialisés pour Inadaptés, puis transmises à l'opérateur. Ces activités ont été financées par les crédits inscrits en transfert et mis à la disposition de l'opérateur CNAMGS.

Résultat annuel N°2 : L'étude sur les obstacles à l'accès aux droits et aux services essentiels n'a pas été menée en 2016 car d'autres priorités ont été définies en cours d'année. La plupart des études ont été gelées.

Résultat annuel N°3 : L'élaboration du plan d'action national sur le handicap résulte de l'étude sur les obstacles à l'application de la CRDPH. Les TDR ont été élaborés et le consultant recruté depuis 2015. En revanche, l'étude qui devrait conduire à l'atelier de validation n'a pas eu lieu.

Toutefois, dans le cadre des activités permanentes, les journées nationales et internationales des personnes handicapées ont été organisées. Cette organisation a mobilisé plus de 200 personnes dont les autorités des différents ministères, des personnes handicapées et les invités. Cette mobilisation a nécessité des besoins en termes de logistique (transport, divers locations...) de restauration, d'impressions spéciaux et de la papèterie.

Au regard des résultats annuels atteints affichés, nous pouvons dire que l'objectif n'est pas en bonne voie car les études ont été suspendues.

OBJECTIF N°5 : AVOIR REUSSI A STRUCTURER ET METTRE EN PLACE UN RESEAU DES ASSOCIATIONS, ONG ET FONDATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1**: 2 réseaux d'associations créés ;
- **Résultat annuel N°2** : 120 dossiers d'associations transmis au ministère de l'intérieur pour formalisation

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 réseaux d'associations créés
- **Résultat annuel N°2** : 82 dossiers d'associations transmis au ministère de l'intérieur pour formalisation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de réseaux d'associations créés	Nombre	NC	NC	2	0	2	2	2
Nombre de dossier transmis au ministère de l'intérieur	Nombre	NC	NC	120	82	38	120	120

Source des données : Divers rapports d'activités

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : de 2015 à ce jour seules quelques activités de sensibilisation et de formation ont été réalisées. Notre volonté de mettre les associations en réseaux est assujettie à une mobilisation des moyens techniques et financiers. Ainsi, la non atteinte du résultat s'explique par la difficulté à mieux organiser les associations faute de moyens.

Résultat annuel N°2 : 82 dossiers sur 120 des associations ont été transmis au ministère de l'intérieur pour formalisation. C'est un résultat que nous pouvons réaliser sans grande contrainte de moyen financier, car il s'inscrit dans le cadre de nos activités permanentes.

OBJECTIF N°6: AVOIR REUSSI A RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES ASSOCIATIONS, ONG ET FONDATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 77 de structures ayant bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui
- **Résultat annuel N°2** : 50 de structures dont les acteurs ont bénéficié d'une action de formation
- **Résultat annuel N°3** : 540 partenariats technico-financiers signés par les structures avec des organismes nationaux et internationaux
- **Résultat annuel N°4** : 140 structures ont bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui
- **Résultat annuel N°5** : 100 Projets Agricultures, Elevage et Pêche
- **Résultat annuel N°6** : 120 Projets Tourisme et Artisanat
- **Résultat annuel N°7** : 20 Projets Services et Petites Transformation

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 33 de structures ayant bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui
- **Résultat annuel N°2** : 20 de structures dont les acteurs ont bénéficié d'une action de formation

- **Résultat annuel N°3** : 25 partenariats technico-financiers signés par les structures avec des organismes nationaux et internationaux
- **Résultat annuel N°4** : 25 structures ont bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui
- **Résultat annuel N°5** : 7 Projets Agricultures et Pêche financés
- **Résultat annuel N°6** : 90 Projets Tourisme et Artisanat
- **Résultat annuel N°7** : 18 Projets Services et Petites Transformation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de structures ayant bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui		NC	77	77	0	77	80	80
Nombre de structures dont les acteurs ont bénéficié d'une action de formation	Nombre	NC	ND	75	20	55	90	90
Nombre de partenariats technico-financiers signés par les structures avec des organismes nationaux et internationaux	Nombre	NC	25	2	1	1	3	5
Nombre de Projets Agricultures et Pêche	Nombre	NC	500	6 00	0	6 00	600	600
Nombre de projets Tourisme et Artisanat mis en œuvre par les structures	Nombre	NC	20	40	0	40	60	60
Nombre de projets Services et Petites Transformation mis en œuvre par les structures	Nombre	NC	20	40	25	15	60	60

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités et fiches d'intervention des directions générales, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats annuels N° 1 2 et 4 : il avait été prévu que 75 des structures bénéficieraient d'une action de formation soit au total 20 associations et coopératives bénéficiaires d'une action de formation, au total 1731 promoteurs formés sur tout le pays. Et ce pourcentage devait représenter 500 structures bénéficiaires d'une action de formation.

Au cours de l'année, plusieurs formations ont eu lieu à l'initiative de la Direction des associations et du FNAS. Au total 51 structures ont effectivement bénéficiées d'une action de formation organisée par la Direction des Association.

Résultats annuels N°3 et 4

Les huit structures concernées par ces résultats sont spécifiquement celles dont les projets ont été financés dans le cadre des activités génératrices de revenu (AGR). Le diagnostic-plan d'appui a permis aux structures de bien monter leurs projets. Ainsi, 25 projets dans le domaine des services et petites transformation ont été approuvés par la commission technique et financés par la BGD. Ces structures ont également signé un partenariat avec la BGD

Résultat annuel N°5 : 100 Projets Agricultures, Elevage et Pêche devaient être financés en 2016

Depuis 2014, environ 450 projets ont été collectés, examinés en interne par les services du FNAS et les partenaires techniques (cabinets agréés). La finalisation de ces projets a été entravée par des contraintes liées à la spécificité dudit domaine, notamment l'acquisition préalable des titres fonciers, l'investissement assez lourd en matière de construction des bâtiments ou hangars et le cout élevé des intrants. Le plafonnement de la subvention à hauteur de **5 000 000FCFA** ne permet pas de couvrir les dépenses inhérentes à l'installation d'une exploitation de l'élevage qui nécessite un apport personnel. Néanmoins, 5 projets en maraichage (petites agricultures) et 2 projets de pêche artisanale ont été retenus et financés à hauteur de **21 500 000 FCFA**.

37 associations et coopératives qui ont bénéficié des financements AGR dans l'agriculture, petite transformation et les services à hauteur de **176 315 865 F CFA**.

1 680 000 000 ont été dégagés pour financer 170 projets pour l'agriculture, pêches et élevage, 30 projets pour le tourisme et les services et les entreprises de petites transformations, 90 projets dans le domaine de l'artisanat

Résultat annuel N°7 :

Concernant les services et petites transformation 18 projets ont été financés à hauteur de **81 400 000FCFA**. Ces projets ont été favorisés par les difficultés rencontrées par le FNAS pour finaliser techniquement les projets à vocation agricole, artisanale et touristique qui demandent une implication effective des sectoriels concernés par ces domaines. En réalité, il s'est posé un problème de collaboration inter sectorielle.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 7 : AVOIR REUSSI A ETABLIR L'ACTE DE NAISSANCE DE TOUTES LES PERSONNES QUI EN SONT DEPOURVUES D'ICI A 2020

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 5 000 enfants enregistrées comme ne détenant pas d'acte de naissance ;
- **Résultat annuel N°2** : 60 Taux d'avancement dans la démarche d'apurement du passif des actes à établir ;
- **Résultat annuel N°3** : 10 campagnes de sensibilisation/formation réalisées

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 enfants enregistrées comme ne détenant pas d'acte de naissance
- **Résultat annuel N°2** : 0 Taux d'avancement dans la démarche d'apurement du passif des actes à établir ;
- **Résultat annuel N°3** : 0 campagnes de sensibilisation/formation réalisées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'enfants enregistrées comme ne détenant pas d'acte de naissance	Nombre	NC	5 000	5 000	5000	0	10 000	15 000
Taux d'avancement dans la démarche d'apurement du passif des actes à établir		NC	30	60	0	-60	80	100
Nombre de campagnes de sensibilisation / formation réalisées	Nombre	NC	8	10	0	10	15	20

Source des données: Les données sont disponibles dans le rapport d'analyse de situation des personnes sans acte de naissance, le rapport de pré recensement des enfants sans acte de naissance, le manuel de procédure d'enregistrement de naissance au Gabon et les termes de référence sur le recensement des enfants sans acte de naissance.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel_1 : aucun enfant sans acte de naissance n'a fait l'objet d'un enregistrement au cours de l'année. Les données concernant les enfants sans acte de naissance (15 000 enfants) sont consignées dans un fichier datant de 2014. Depuis 2015, le budget consacré à ce projet n'a pas été utilisé.

Résultat annuel_2 : 0 du taux d'avancement dans la démarche d'apurement du passif des actes à établir ;

En effet, au courant de l'année 2016, des campagnes de sensibilisation et formation des acteurs avaient été prévues dans les provinces du Haut Ogooué et Ogooué Lolo, malheureusement compte tenu du contexte politique, rien n'a été fait.

Résultat annuel 3 : Aucune campagne de sensibilisation n'a été menée faute de moyens.

OBJECTIF N°8: AVOIR REUSSI A RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE ET D'EXCLUSION SOCIALE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : Analyse situationnelle des structures de prise en charge
- **Résultat annuel N° 2** : 1 000 jeunes de 18 à 25 vivants seuls ou dans les FEF bénéficiaires d'une aide;
- **Résultat annuel N° 3** : Mise en place d'un SAMU SOCIAL

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 25 des structures aux capacités opérationnelles renforcées dont l'ENEDA, les UO services sociaux et les UO centres sociaux ;
- **Résultat annuel N°2** : 0 jeunes de 18 à 25 ans vivants seuls ou dans les FEF bénéficiaires d'une aide;
- **Résultat annuel N°3** : 0 SAMU social mis en place

Indicateurs

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'analyse situationnelle des structures		0	0	60	5	55	60	100
Nombre de jeunes de 18-25 ans vivant seuls ou dans les FEF ayant bénéficié d'une aide par mécanisme d'intervention et par localité;	Nombre	0	219	800	69	731	900	1 000
Taux d'avancement de la mise en place d'un SAMU social		NC	NC	100	50	50	100	100

Source des données: Rapports de supervision et de suivi évaluation, des rapports d'enquêtes des coordinateurs provinciaux et des services sociaux de la DGAS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : Analyse situationnelle des structures de prise en charge

Les termes de référence sur l'analyse situationnelle sont rédigés, mais il n'y pas eu d'appel d'offre pour le recrutement des consultants.

Résultat annuel 2 : 1 000 jeunes de 18 à 25 vivants seuls ou dans les FEF bénéficiaires d'une aide;

Aucun élève ou étudiant n'a bénéficié d'une aide, malgré l'envoi de 288 dossiers à la CNAMGS. En 2015, 219 dossiers avaient été envoyés à la CNAMGS, auxquels se sont rajoutés 69 dossiers. En Novembre 2016, la CNAMGS a renvoyé 24 dossiers de 2015 pour vérification des situations (les étudiants sont-ils toujours dans les établissements, leur âge : pour certains ils étaient âgés de plus de 25 ans).

Les principales difficultés rencontrées sont le manque de collaboration avec la CNAMGS, les choix unilatéraux des aides à apporter aux bénéficiaires, l'injonction faite au service des centres sociaux par la CNAMGS de n'envoyer que les dossiers de demandes de paiements des frais de scolarité.

Résultat annuel N° 3 : Les TDR de la mise en place du Samu social sont rédigés. Le rapport sur le montant des équipements et les termes de références sont prêts.

Pour 2017, la mise en place du Samu Social est l'une des priorités prise en compte dans le plan de travail ministériel du deuxième trimestre

OBJECTIF N°9 : AVOIR DEVELOPPE LES COMPETENCES METIER DES AGENTS DANS LES DOMAINES D'ACTION DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 100 de réalisation du plan de formation
- **Résultat annuel N°2** : 150 agents formés (DGBE & DGAS)
- **Résultat annuel N°3** : 5 formations de 5 jour / an
- **Résultat annuel N°4** : 3 formations de 15 jours par an

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 de réalisation du plan de formation
- **Résultat annuel N°2** : 0 agent formé (DGBE & DGAS)
- **Résultat annuel N°3** : 0 formation de 5 jour / an
- **Résultat annuel N°4** : 0 formation de 15 jours par an

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation du plan de formation		NC	15	100	0	- 100	100	100
Nombre d'agents formés	Nombre	NC	NC	150	0	- 150	200	250
Nombre de formation	Nombre	NC	NC	8	0	- 8	10	13

Source des donnée: Les données sont disponibles dans le rapport d'analyse de situation des personnes sans acte de naissance, le rapport de pré recensement des enfants sans acte de naissance, le manuel de procédure d'enregistrement de naissance au Gabon et les termes de référence sur le recensement des enfants sans acte de naissance

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : le plan de formation n'a pas été élaboré.

Résultats annuels N°2, 3 et 4 : le plan de formation n'étant pas élaboré, aucune autre action n'a été entreprise durant l'année.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence, l'objectif n°8 a été supprimé du PAP 2017.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
22.759.1:Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	1 231 638 088	1 111 888 559	119 749 529	1 231 638 088	1 111 888 559	119 749 529
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	598 351 059	603 452 228	-5 101 169	598 351 059	603 452 228	-5 101 169
Titre 3 Dépenses de biens et services	123 287 029	57 529 655	65 757 374	123 287 029	57 529 655	65 757 374
Titre 4 Dépenses de transfert	510 000 000	450 906 676	59 093 324	510 000 000	450 906 676	59 093 324
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.759.2:Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	509 167 181	192 891 472	316 275 709	509 167 181	192 891 472	316 275 709
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	141 245 572	89 919 500	51 326 072	141 245 572	89 919 500	51 326 072
Titre 3 Dépenses de biens et services	57 921 609	19 889 697	38 031 912	57 921 609	19 889 697	38 031 912
Titre 4 Dépenses de transfert	310 000 000	83 082 275	226 917 725	310 000 000	83 082 275	226 917 725
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.759.3:Renforcement de la cohésion sociale	24 616 028	4 891 000	19 725 028	24 616 028	4 891 000	19 725 028
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	15 220 347	3 069 000	12 151 347	15 220 347	3 069 000	12 151 347
Titre 3 Dépenses de biens et services	9 395 681	1 822 000	7 573 681	9 395 681	1 822 000	7 573 681
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.759.4:Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	2 045 871 704	1 823 712 767	222 158 937	2 045 871 704	1 823 712 767	222 158 937
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	36 476 023	21 035 000	15 441 023	36 476 023	21 035 000	15 441 023
Titre 3 Dépenses de biens et services	9 395 681	2 677 767	6 717 914	9 395 681	2 677 767	6 717 914
Titre 4 Dépenses de transfert	2 000 000 000	1 800 000 000	200 000 000	2 000 000 000	1 800 000 000	200 000 000
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.759: Solidarité nationale	3 811 293 000	3 133 383 798	677 909 202	3 811 293 000	3 133 383 798	677 909 202
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	791 293 000	717 475 728	73 817 272	791 293 000	717 475 728	73 817 272
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	81 919 119	118 080 881	200 000 000	81 919 119	118 080 881
Titre 4. Dépenses de transfert	2 820 000 000	2 333 988 951	486 011 049	2 820 000 000	2 333 988 951	486 011 049
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à **3 811 293 001 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances 2016, le budget du programme « Solidarité Nationale » a été exécuté à hauteur de **3 133 383 798 FCFA** (soit **82 ,21** du montant autorisé en LF). L'écart ressort à **677 909 202 FCFA**.

- **TITRE 2** : le taux d'exécution est de **90,67**, l'écart de **73 817 273 FCFA** peut s'expliquer par les départs à la retraite ;
- **TITRE 3** : le taux d'exécution est **40,96**, les **118 080 881 FCFA** d'écart peuvent se justifier par :
 - la non levée de la réserve obligatoire estimée à **10 000 000 FCFA** ;
 - les mesures de régulation prises par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat ;
 - les lourdeurs administratives (le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, le non-respect des délais d'exécution par étape, le paiement tardif des fournisseurs, ...);
- **TITRE 4** : le taux d'exécution est **82,77** , les **486 011 049 FCFA** d'écart se justifie essentiellement par la non-levée de la réserve estimée à **382 000 000 FCFA**

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucun mouvement de crédits entre action n'a été effectué au sein du programme « Solidarité Nationale ».

Virements

Aucun virement de crédits n'a été enregistré dans le programme « Solidarité Nationale ».

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
22.759 Solidarité Nationale	23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2	-11 947 000	-11 947 000
22.759 Solidarité Nationale	14.521. Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-103 591 750	-103 591 750
23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.759 Solidarité Nationale	Titre 2	+61 811 348	+61 811 348
23.780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.759 Solidarité Nationale	Titre 4	+19 040 000	+19 040 000
Total des Transferts			-34 687 402	-34 687 402
dont Titre 2			-53 727 402	
dont Titre 4			+19 040 000	+19 040 000

Explication des impacts de chaque transfert :

- Les transferts du titre 2 correspondent au regroupement des crédits de la solde permanente et à l'ajustement budgétaire des crédits de la MONP ;
- Le programme « Solidarité Nationale » a reçu une dotation budgétaire supplémentaire de 19 040 000 FCFA.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	NC	NC	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	NC	NC	393	4	0	-2	389
Permanents	NC	NC	393	4			389
Non permanents	NC	NC	0	0			
Agents de catégorie B	NC	NC	1355	6	0	0	1349
Permanents	NC	NC	1355	6	0		1349
Non permanents	NC	NC		0			
Agents de catégorie C	NC	NC	111	0	0	0	111
Permanents	NC	NC	111	0			111
Non permanents	NC	NC					
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)			1859	0	0	-2	1857
Main d'œuvre non permanente			441	6	0	-1	435
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	NC	NC	2328	16	0	-16	2281

Explication des évolutions :

En 2016 le programme « Solidarité Nationale » a enregistré 16 sorties de personnel dont 4 agents de la catégorie A pour cause départ à la retraite et décès, 6 agents de la catégorie B et 6 agents de la MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : FNAS

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	10	2		
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	31	38		
Total pour l'opérateur	31	40		
Total pour le programme	31	40		

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Après le lancement des activités de distribution des aides sociales en 2013, le FNAS s'est entouré des agents fonctionnaires du Ministère, en raison de leur expertise dans le domaine. Cet élan s'est stabilisé jusqu'à fin 2014.

Mais le changement de la mission du FNAS, axé dès Août 2014 sur le financement des AGR, a entraîné le retour des fonctionnaires de la DGAS vers leur Direction d'origine. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs été repris par la CNMAGS.

Le FNAS ne compte que 2 fonctionnaires 1 en catégorie A1 et 1 en A2.

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	791 293 000	791 293 000	717 475 728	717 475 728	73 817 272	73 817 272
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	791 293 000	791 293 000	717 475 728	717 475 728	73 817 272	73 817 272

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les **717 475 728FCFA** correspondent au paiement des salaires des **440** agents de la main d'œuvre non permanente répartie entre les BOP du programme.

L'opérateur FNAS n'a pas pu renseigner la masse salariale de ses emplois, inclus dans le plafond d'emplois du ministère, rémunérés par le programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°22.759.1:Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	123 287 029	123 287 029	57 529 655	57 529 655	65 757 374	65 757 374
Identification des cibles	123 287 029	123 287 029	57 529 655	57 529 655	65 757 374	65 757 374
ACTION 2N°22.759.2:Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	57 921 609	57 921 609	19 889 697	19 889 697	38 031 912	38 031 912
Enregistrement des personnes handicapées	29 796 681	29 796 681	10 231 880	10 231 880	19 564 801	19 564 801
Organisation de la journée des personnes handicapées	28 124 928	28 124 928	9 657 817	9 657 817	18 467 111	18 467 111
ACTION N°22.759.3:Renforcement de la cohésion sociale	9 395 681	9 395 681	1 822 000	1 822 000	7 573 681	7 573 681
l'élaboration du rapport	9 395 681	9 395 681	1 822 000	1 822 000	7 573 681	7 573 681
ACTION N°22.759 4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	9 395 681	9 395 681	2 677 767	2 677 767	6 717 914	6 717 914
Enregistrement des associations	9 395 681	9 395 681	2 677 767	2 677 767	6 717 914	6 717 914
Total des crédits de titre 3	200 000 000	200 000 000	81 919 119	81 919 119	118 080 881	118 080 881

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

ACTION 1 : Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité : 57 529 655 FCFA

Dans le cadre des activités permanentes qui contribuent aux résultats 2 et 3 de l'objectif 1 relatif à l'identification, **10 079 600** ont été engagés au niveau du bop central dont :

- **5 080 000FCFA** pour l'entretien et réparation des équipements de bureaux ;
- **4 999 600FCFA** pour l'achat des fournitures de bureaux divers ;

Un montant de **47 450 055 FCFA** ont été engagés par l'ensemble des BOP déconcentrés pour l'achat des fournitures de bureaux divers afin d'assurer l'identification de la cible à l'intérieur du pays.

ACTION N°2 : Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap : 19 889 697 FCFA en vue de :

- L'organisation de la journée des personnes handicapées, activité liée à l'objectif N 4 pour un montant de **9 657 817 FCFA**:
 - Carburant : **1 052 609 FCFA**
 - Imprimés spéciaux : **4 552 600 FCFA**
 - Papeterie : **1 052 608 FCFA**
 - Restauration : **3 000 000 FCFA**

- L'identification des personnes handicapées activité permanente liée au résultat 3 l'objectif 1 et au résultat 1 de l'objectif 4 : 10 231 880 FCA
 - **3 936 380 FCFA** pour l'achat de fournitures divers ;
 - **1 052 608 FCFA** fournitures informatique ;
 - **552 609 FCFA** produits d'entretien ;
 - **600 000 FCFA** pour achat des fournitures scolaires pour la coordination Estuaire en rapport avec l'objectif 8

ACTION N°3 : Renforcement de la cohésion sociale : 1 822 000 FCFA

Cette enveloppe budgétaire a été ordonnancée pour l'achat des fournitures de bureaux qui ont servi dans le cadre des activités ,liées à l'élaboration du rapport sur l'étude de faisabilité de la mise en place du numéro vert et la rédaction des termes de références de l'installation de cette ligne ainsi qu'à la réalisation des activités permanentes.

ACTION N ° 4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale : 2 677 767 FCFA

Les **crédits** engagés au titre de cette action ont servi à mettre en œuvre des activités permanentes dont l'enregistrement des associations :

- **1 477 767 FCFA** pour l'achat des fournitures informatiques,
- **1 200 000 FCFA** pour l'achat de fourniture de bureaux.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°22.759.1: Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	510 000 000	510 000 000	450 906 676	450 906 676	59 093 324	59 093 324
CROIX ROUGE	100 000 000	100 000 000	200 000 000	200 000 000	- 100 000 000	- 100 000 000
HORIZON NOUVAUX	200 000 000	200 000 000	116 500 000	116 500 000	83 500 000	83 500 000
FONDATION AMISSA	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	-	-
MOTS A MOTS	7 000 000	régulation 7 000 000	1 300 000	1 300 000	5 700 000	5 700 000
CENTRES SOCIAUX	20 000 000	20 000 000	15 391 554	15 391 554	4 608 446	4 608 446
SERVICES SOCIAUX	23 000 000	23 000 000	1 215 122	1 215 122	21 784 878	21 784 878
GRACE LAND	10 000 000	10 000 000			10 000 000	10 000 000
ENEDA	20 000 000	20 000 000			20 000 000	20 000 000
SAMU SOCIAL	30 000 000	30 000 000			30 000 000	30 000 000
ELABORATION DU CODE DE L'ENFANT		-	16 500 000	16 500 000	-16 500 000	-16 500 000
N°22.759.2: Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	310 000 000	310 000 000	83 082 275	83 082 275	226 917 725	226 917 725
CAPDES	88 000 000	88 000 000	régulation 20 000 000	régulation 20 000 000	68 000 000	68 000 000
FEDERATION NATIONALE DES HANDICAPEES	15 000 000	15 000 000	17 500 000	17 500 000	- 2 500 000	- 2 500 000
AIDES ALIMENTAIRES CENTRES SOCIAUX	25 000 000	25 000 000	3 583 350	3 583 350	21 416 650	21 416 650
PRESTATIONS SOCIALES	142 000 000	142 000 000	10 000 000	10 000 000	132 000 000	132 000 000
ENTRETIEN ET REPARATION	40 000 000	40 000 000	31 998 925	31 998 925	8 001 075	8 001 075
N°22.7594: Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	2 000 000 000	2 000 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	200 000 000	200 000 000
Transfert opérateur FNAS	2 000 000 000	2 000 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	200 000 000	200 000 000
Total des crédits de titre 4	2 820 000 000	2 820 000 000	2 333 988 951	2 333 988 951	486 011 049	486 011 049

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

ACTION 1 : Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité : 450 906 676 FCA dont

- CROIX ROUGE : la consommation des crédits par l'organisme a été totale, un montant de **200 000 000 F CFA**
- HORIZON NOUVAUX : la consommation des crédits de l'organisme est partielle. La structure a engagé 116 000 000 F CFA au lieu de **300 000 000 F CFA** comme indiqué dans la loi de finance.
- FONDATION AMISSA : les crédits ont été entièrement exécutés par la fondation à hauteur de **100 000 000 F CFA**
- MOTS A MOTS : la structure était autorisée à engager 7 500 000 F CFA, elle n'a consommé que **1 300 000 F CFA**
- CENTRES SOCIAUX : le total des engagements de tous les centres sociaux de base du pays est **15 391 554 F CFA** pour pallier aux nombreuses demandes des usagers vivants dans la précarité
- SERVICES SOCIAUX **1 215 122 FCFA** qui ont servi à répondre aux aides des usagers.
- ELABORATION DU CODE DE L'ENFANT : le montant global de cette activité a été engagé en totalité pour pallier aux travaux de la réécriture du code de l'enfant

ACTION 2 : Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap : 83 082 275 FCFA

- CAPDES : le montant de la consommation n'est pas en totalité pour l'alimentation des enfants accueillis au centre, **88 000 000 F CFA** était le montant réservé pour l'année 2016
- FEDERATION NATIONALE DES HANDICAPEES : la subvention de fédération a été bien exécutée.
- AIDES ALIMENTAIRES CENTRES SOCIAUX
- PRESTATIONS SOCIALES pour un montant de **10 000 000 FCFA** a servi à couvrir les activités liées à l'identification de la cible et à la centralisation des données.
- ENTRETIEN ET REPARATION : le montant de **31 998 925 FCFA**, correspond aux différents travaux de réparation et d'entretien des outils de travail.

ACTION 4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale

- **1 800 000 000 FCFA** transfert au profit de l'opérateur FNAS. Aucun CAP n'a été signé ou même élaboré en 2016. Aucun bilan n'a été fait dans le cadre de l'élaboration des RAP 2016.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR FONDS NATIONAL D'AIDE SOCIALE (FNAS)

Présentation de l'opérateur

Le FNAS est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière, régi par la loi 11/82 du 24 janvier 1983 portant régime juridique des établissements publics, le décret N°252/PR/MFAS du 19 juin 2012 portant organisation du régime de mise en œuvre de l'aide sociale et de la protection de la famille, le décret N°0705/PR/MFAS du 17 juin 2013 fixant les statuts du Fonds National d'Aide Sociale et le décret N°225/PR/MPSSN du 23 juin 2014 fixant les modalités de financement des activités génératrices de revenus des gabonais économiquement faibles.

Missions du FNAS:

Missions de service public :

Opérateur institutionnel de mise en œuvre du volet 2 de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG) relatif à l'autonomisation des gabonais économiquement faibles à travers le développement des activités génératrices de revenus.

Missions de développement :

- faciliter l'accès des gabonais économiquement faibles au microcrédit et aux services financiers pour leurs besoins en fonds de roulement et en investissement dans le cadre de leurs projets de création, reprise ou développement d'AGR.
- contribuer au financement du renforcement de leurs capacités et aptitudes à la création, la mise en œuvre et la gestion des projets d'AGR.

Travail avec l'opérateur

Aucun CAP n'a été signé ou même élaboré en 2016. Aucun bilan n'a été fait dans le cadre de l'élaboration des RAP 2016

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	2 000 000 000	1 800 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

L'Etat a mis à disposition une dotation budgétaire 1 800 000 FCFA sur les 2 000 000 000 FCFA.

PROGRAMME PROTECTION SOCIALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme « Protection Sociale » a pour objectif de permettre à chaque gabonais, de pouvoir faire face financièrement aux conséquences des différents risques sociaux, économique et de garantir la couverture sociale pour tous.

Le Programme Protection sociale est chapeauté par le Directeur Général de la Protection Sociale. Cette Direction Générale a pour mission de concevoir, faire appliquer et veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures ayant trait à la sécurité sociale, conformément au décret n° 1113/PR/MSSBE du 9 août 1982 fixant les attributions et l'organisation du Ministère de la Sécurité sociale et du Bien-être.

Pour l'accompagner dans ses missions, le programme travaille en collaboration avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), créée par la loi n°6/75 du 25 novembre 1975, chargée de la gestion du régime de sécurité sociale des travailleurs du secteur privé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) créée par l'ordonnance n°0022/PR/2007 du 21 août 2007 qui a pour principale mission la prise en charge des frais liés d'une part, aux prestations de santé et de maternité à tous les gabonais et, d'autre part, les prestations familiales des Gabonais Economiquement Faibles (GEF) et des frais liés aux prestations des filets sociaux des populations les plus vulnérables.

Dans son champ, le Programme Protection Sociale recouvre :

Un cadre institutionnel et juridique révisé et renforcé par :

- l'adoption de la législation CNSS-CNAMGS ;
- une meilleure couverture sociale étendue à l'ensemble de la population ;
- une meilleure prise en charge des Gabonais Economiquement Faibles ;
- les politiques nationales de protection sociale ;
- le développement des compétences spécialisées dans le champ du programme.

En outre, le programme travaille en étroite collaboration avec les partenaires internationaux que sont : le BIT, l'UNICEF, l'OMS, le PNUD, l'OIT, la CIPRES, etc.

Toutefois, son champ doit être en adéquation avec les programmes du Ministère de la Santé, en charge de : la restauration des structures sanitaires, l'amélioration de l'accueil des usagers ainsi qu'une meilleure politique du médicament.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : COUVERTURESOCIALE

Il s'agit notamment :

- de l'extension de la couverture sociale, qui consiste à étendre la couverture sociale à toutes les couches sociales de la population gabonaise ;
- de l'harmonisation et de la revalorisation des prestations sociales. Dans un souci d'égalité, le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale souhaiterait harmoniser et revaloriser les prestations sociales ;
- de la prise en charge des nouveaux risques sociaux

ACTION N° 2 : PROMOTION DES MUTUELLES

Il s'agit de la normalisation et de l'élaboration du cadre juridique.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Depuis l'année 2000, la sécurité sociale a été identifiée par le Fonds Monétaire International comme facteur déterminant de la croissance économique et du développement durable au Gabon.

En matière de sécurité sociale, l'ensemble de la population attend aujourd'hui en priorité d'être protégée contre le risque maladie. Les travailleurs salariés et non-salariés, de façon plus spécifique, attendent en complément une protection contre le risque d'accidents au travail et le risque chômage ainsi qu'une retraite qui leur permette de mener une existence digne à l'issue de leur vie active.

Ces aspirations sont entendues et prises en compte par les autorités politiques qui s'attachent à étendre progressivement le système de sécurité sociale à un nombre croissant de gabonais, y compris les personnes économiquement faibles.

Cependant, l'Etat a aussi le souci de rendre compatible cette stratégie d'extension de la couverture sociale avec la recherche d'une viabilité financière durable des différents régimes, dans un contexte de hausse considérable des dépenses sociales dans le budget de l'Etat, telles que constatées ces dernières années.

Dans le champ du programme, plusieurs avancées peuvent d'ores et déjà être mises à l'actif des acteurs publics, par exemple :

- l'extension de la protection maladie aux Gabonais Economiquement Faibles et l'amélioration de la protection maladie des agents publics et des étudiants, grâce à la création de la CNAMGS en 2007 ;
- la certification ISO d'un certain nombre d'activités de la CNSS ;
- une qualité de service de la CNSS et de la CNAMGS en amélioration sur certains points (proximité géographique avec les usagers, délais de règlement des prestations).

Néanmoins, des manques et points faibles importants restent à traiter, notamment :

- l'absence de protection sociale pour une partie importante de la population active : les agriculteurs et les indépendants, ainsi que tous les travailleurs du secteur informel ;
- l'absence également d'une protection contre le risque chômage ;
- le manque de coordination entre les acteurs publics du domaine de la sécurité sociale (administrations, CNSS, CNAMGS) ;
- la faiblesse de l'appareil statistique et des systèmes d'information dans le champ du programme.

ENJEUX

En réalité, l'enjeu du Programme Protection sociale est de permettre à chaque gabonais de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux et économiques que sont : la maladie, la maternité, les charges de famille, les accidents du travail et les maladies professionnelles, la vieillesse, l'invalidité, le décès et le chômage.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Avoir réussi, d'ici la fin 2017 à formaliser les politiques nationales dans le champ du programme et à élaborer sur cette base les textes juridiques qui le nécessitent.

OBJECTIF N°2 : D'ici à fin 2017, avoir réussi à élaborer un régime de retraite complémentaire et un code de la mutualité

OBJECTIF N°3 : Avoir réussi d'ici à fin 2017 à suivre l'évolution du taux de couverture des populations cibles au titre de la maternité, des charges familiale, de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse, et du décès et corriger les éventuelles anomalies

OBJECTIF N°4: Etre parvenu d'ici 2018 à étendre la protection sociale aux travailleurs du secteur informel

OBJECTIF N°5 : Sur la période 2016-2017, avoir réussi à réaliser deux contrôles et deux séminaires par an sur le respect des obligations réglementaires des opérateurs

OBJECTIF N°6 : Avoir réussi à élaborer d'ici à fin 2017 un projet de prise en charge du risque chômage.

OBJECTIF N°7 : Etre parvenu à définir et à mettre en œuvre d'ici à fin 2017 un plan de développement des compétences pour les agents de l'administration et des opérateurs

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : AVOIR REUSSI, D'ICI LA FIN 2017, A FORMALISER LES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET A ELABORER SUR CETTE BASE LES TEXTES JURIDIQUES QUI LE NECESSITENT.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : Une (1) Politique Nationale de Protection Sociale validée
- **Résultat annuel N°2** : 100 des textes élaborés

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 100
- **Résultat annuel N°2** : 75

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la démarche de validation de la politique nationale		NC	50	100	100	0	100	100
Taux d'avancement dans la validation des textes élaborés et actualiser		NC	50	100	75	-25	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Une (1) Politique Nationale de Protection Sociale validée :

Pour atteindre ce résultat, un atelier de validation multisectoriel a été organisé pendant trois jours. Ce qui a nécessité la mobilisation des moyens financiers particuliers pour l'intervention des consultants, l'impression des documents, les pauses café ...

Au terme de cet atelier, le document final a été transmis au secrétariat général du Gouvernement.

Résultat annuel N°2 : 100 des textes élaborés :

Seuls la loi d'orientation de la Politique Nationale de la Protection Sociale ainsi que le Code de la Mutualité ont fait l'objet d'élaboration et de validation en atelier multisectoriel. Cependant, le texte sur la retraite complémentaire, le texte sur le secteur informel et la loi sur le chômage ont été partiellement élaborés.

Compte tenu de l'étrécissement des moyens financiers face au nombre important des objectifs en 2016, un ajustement s'est imposé et l'on a par conséquent priorisé l'achèvement des textes qui étaient suffisamment élaborés.

Pour la continuité, cet objectif a été reformulé pour 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI A FIN 2017, AVOIR REUSSI A ELABORER UN REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET UN CODE DE LA MUTUALITE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel**: 100 des textes élaborés

Résultats annuel atteint

- **Résultat annuel N°1** : 100 des textes élaborés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration des textes		NC	20	100	100	0	100	100

Sources : DGPS/CNSS/CNAMGS

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Résultat annuel N°1 :

Il s'agissait dans ce résultat de l'élaboration du Code de la Mutualité. A cet effet, ce dernier a été élaboré et validé lors de l'atelier de validation Multisectoriel de la PNPS et a été transmis au secrétariat général du Gouvernement pour adoption au Conseil des Ministres. En revanche, pour la retraite complémentaire, elle a été reprogrammée pour 2017 suite à l'ajustement apporté aux objectifs.

Nous pouvons dire que cet objectif est en bonne voie.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3: : AVOIR REUSSI D'ICI A FIN 2017 A SUIVRE L'EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES POPULATIONS CIBLES AU TITRE DE LA MATERNITE, DES CHARGES FAMILIALE, DE LA MALADIE, DE L'INVALIDITE, DE LA VIEILLESSE, ET DU DECES, ET CORRIGER LES EVENTUELLES ANOMALIES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel** : Amélioration de la couverture sociale d'au moins 20

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel N°1** : aucune amélioration de la couverture sociale

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de couverture au titre de chaque risque		10	50	70	0	70	90	100
Nombre d'assurés au titre de chaque risque	Nombre	700 000	723 000	746 000	0	746000	769 000	1 200 000

Sources : DGPS/CNSS/CNAMGS

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Un résultat était prévu d'améliorer, en 2016, la couverture sociale d'au moins 20

Globalement, la principale difficulté se trouvait au niveau de l'obtention des données auprès des organismes de protection sociale (CNAMGS et CNSS) en particulier auprès de la CNAMGS et ce, malgré de nombreuses correspondances adressées au Directeur Technique des prestations de santé et familiales, ce qui nous a amené à sursoir l'objectif durant l'année.

Par ailleurs, cet objectif a été mis en veille pour 2017

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : ETRE PARVENU D'ICI 2018 A ETENDRE LA PROTECTION SOCIALE AUX TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel** : 3000 travailleurs du secteur informel non couverts identifiés

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel** : aucun travailleur du secteur informel identifié

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la démarche d'identification des travailleurs		NC	NC	30	0	30	70	90
Nombre de travailleurs du secteur informel non couvert identifié	Nombre	NC	NC	2000	0	2000	4000	8000
Taux d'avancement dans l'élaboration du texte sur les travailleurs du secteur informel			90	90	100	10	100	100

Sources : DGPS/CNSS/CNAMGS

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Au cours de l'année 2016, ce résultat attendu n'a pas été atteint mais une réflexion a été menée dans le cadre de la sous-commission « **travailleurs mobiles et indépendants** » qui a abouti à l'élaboration d'une couverture sociale pour lesdits travailleurs dont les principes sont consignés dans le nouveau code de protection sociale.

Cet objectif a été mis en veille pour l'année 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : SUR LA PERIODE 2016-2017, AVOIR REUSSI A REALISER DEUX CONTROLES ET DEUX SEMINAIRES PAR AN SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES OPERATEURS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 1 manuel de procédure élaboré ;
- **Résultat annuel N°2** : 1 Contrôle réalisé ;
- **Résultat annuel attendu 3** : 2 séminaires réalisés.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucun manuel de procédure élaboré
- **Résultat annuel N°2** : aucun Contrôle réalisé
- **Résultat annuel N°3** : aucun séminaire réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du manuel de procédure		NC	NC	100	0	100	100	100
Taux d'avancement dans l'organisation des séminaires		NC	NC	50	0	50	100	100

Sources : DGPS/CNSS/CNAMGS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

De tous ces résultats attendus en 2016 pour l'objectif stratégique n°5, aucun n'a été atteint. Et aucune action n'a pu être menée pour les raisons suivantes :

- l'indisponibilité financière
- inexistence d'un manuel de procédure de contrôle élaboré et validé
- absence d'un Inspecteur de sécurité sociale ;

Les difficultés ci-dessus énoncées devaient constituer des préalables dans l'atteinte des résultats escomptés en 2016.

En définitive, pour 2017, l'objectif stratégique n°5 a été reformulé ainsi qu'il suit : « **sur la période 2017-2025, avoir réussi à contrôler la mise en œuvre du volet 1 de la stratégie SIHG** ».

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6: AVOIR REUSSI A ELABORER D'ICI A FIN 2017 UN PROJET DE PRISE EN CHARGE DU RISQUE CHOMAGE.

Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel N°1** : Elaboration d'une loi sur le chômage
- **Résultat annuel N°2** : Elaboration de l'étude globale

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 50 de l'élaboration de la loi sur le chômage
- **Résultat annuel N°2** : 100 du taux d'avancement de l'élaboration de l'étude globale

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude globale		NC	50	100	50	100	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration de la loi sur le chômage		NC	50	100	50	50	100	100

Sources : DGPS/CNSS/CNAMGS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 50 taux d'avancement dans l'élaboration de loi sur le chômage : ce résultat a été partiellement atteint car bien que la dite loi ne soit pas encore finalisée, il y a eu des avancées significatives en ce que les principes d'une assurance et d'une allocation chômage ont clairement été consacrés dans la loi n°028/2016 portant Code de Protection Sociale.

Résultat annuel N°2 l'élaboration de l'étude globale est achevée. cette étude a été menée et exploitée durant l'atelier de validation de la réforme du code de Sécurité Sociale.

En outre, cet objectif a été mis en veille pour 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7: ETRE PARVENU A DEFINIR ET A METTRE EN ŒUVRE D'ICI A FIN 2017 UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION ET DES OPERATEURS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : 1 Plan de formation est élaboré ;
- **Résultat annuel N°2** : 5 agents en formation.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucun plan de formation n'est élaboré
- **Résultat annuel N°2** : aucun agent n'est en formation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation	%	NC	30	100	30 (cumulés)	70	100	100
Nombre d'agents formés en sécurité sociale	Nombre	NC	NC	5	0	5	33	33

Sources : DGPS/CNSS/CNAMGS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au cours de l'année 2016, aucune action n'a été menée dans le cadre de cet objectif. Les 30 correspondent aux activités menées depuis 2015 ;

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
22.766.1:Couverture sociale	42 910 804 685	22 786 585 681	20 124 219 004	42 910 804 685	22 786 585 681	20 124 219 004
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	25 259 694 000	13 132 814 000	12 126 880 000	25 259 694 000	13 132 814 000	12 126 880 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	38 277 949	27 915 500	10 362 449	38 277 949	27 915 500	10 362 449
Titre 4 Dépenses de transfert	17 612 832 737	9 625 856 181	7 986 976 556	17 612 832 737	9 625 856 181	7 986 976 556
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.766.2:Promotion des mutuelles	51 722 051	4 667 400	47 054 651	51 722 051	4 667 400	47 054 651
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	11 722 051	4 667 400	7 054 651	11 722 051	4 667 400	7 054 651
Titre 4 Dépenses de transfert	40 000 000	0	40 000 000	40 000 000	0	40 000 000
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
22.766: Protection sociale	42 962 526 737	22 791 253 081	20 171 273 656	42 962 526 737	22 791 253 081	20 171 273 656
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	25 259 694 000	13 132 814 000	12 126 880 000	25 259 694 000	13 132 814 000	12 126 880 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	32 582 900	17 417 100	50 000 000	32 582 900	17 417 100
Titre 4. Dépenses de transfert	17 652 832 737	9 625 856 181	8 026 976 556	17 652 832 737	9 625 856 181	8 026 976 556
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **42 962 526 737 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances 2016, le budget du programme « Protection Sociale » a été exécuté à hauteur de **22 791 253 081 FCFA** soit **53** du montant autorisé en LF.

TITRE 2 : le taux d'exécution est de **52**, les **12 126 880 000 FCFA** d'écart représentent le reliquat sur la subvention de **25 000 000 000 FCFA** octroyée à la CNAMGS ;

TITRE 3 : le taux d'exécution est d'environ **65,17%** les **17 417 100 FCFA** d'écart se justifient par :

- la non-levée de la réserve estimée à **2 500 000 FCFA**,
- les mesures de régulation prises par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat ;
- les lourdeurs administratives (le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, le non-respect des délais d'exécution par étape, le paiement tardif des fournisseurs, ...).

TITRE 4 : le taux d'exécution est de **54,53**. L'écart de **8 026 976 556 FCFA** se justifie entre autre par la non-levée de la réserve estimée à **1 305 283 274 FCFA** et par les mesures de régulation budgétaire évoquées plus haut.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Il n, y a pas eu de mouvement entre action au sein du programme « Protection Sociale ».

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
22 766 Protection sociale	25.836 Offre et accès aux soins	Titre 4	-4 500 000 000	-4 500 000 000
Total des virements			-4 500 000 000	-4 500 000 000
dont Titre 2			-4 500 000 000	-4 500 000 000

Explication des impacts de chaque virement :

Un montant de 4 500 000 000 FCF a été viré par le programme « Protection sociale » vers le programme « Offre et accès aux soins » pour le paiement du partenaire VAMED.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
22.766 Protection Sociale	14.521 Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-12 127 117 000	-12 127 117 000
22.766 Protection Sociale	23 780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 4	-819 225 531	-819 225 531
23 780 Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	22.766 Protection Sociale	Titre 2	+237 000	+237 000
Total des Transferts			-12 946 105 531	-12 946 105 531
dont Titre 2			-12 126 880 000	-12 127 354 000
dont Titre 4			-819 225 531	-819 225 531

Explication des impacts de chaque transfert :

- Les transferts correspondent, en titre 2, aux opérations de regroupement des crédits de la solde permanente et de l'ajustement des crédits de la main d'œuvre non permanente ;
- Les transferts du titre 4 correspondent au paiement des vaccins et aux crédits de l'INFASS.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A			18	1	2	1	19
Permanents			18	1	2	1	19
Non permanents							
Agents de catégorie B			13	0	0	0	13
Permanents			13	0	0	0	13
Non permanents							
Agents de catégorie C			1	0	0	0	1
Permanents			1	0	0	0	1
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente			2	0	0	0	2
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme			35	0	0	0	35

Explication des évolutions :

Au cours de l'année 2016, la Direction Générale de la Protection Sociale a connu un changement de Directeur Général et l'entrée d'un agent de catégorie A.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	5 616 000	5 616 000	5 775 000	5 775 000	-159 000	-159 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	25253 919 000	25253 919 000	13 127 039 000	13 127 039 000	12 126 880 000	12 126 880 000
Total des crédits de titre 2	25 259 694 000	25 259 694 000	13 132 814 000	13 132 814 000	12 126 721 000	12 126 721 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La somme de **5 775 000 FCFA** est destinée au paiement des agents de la main d'œuvre non permanente soit deux techniciennes de surface.

Le montant de **13 127 039 000 FCFA** est destiné à la subvention sur les dépenses de personnel en autonomie de gestion (CNAMGS).

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Couverture Sociale	38 277 949	38 277 949	27 915 500	27 915 500	10 362 449	10 362 449
Activités 1 : CIPRES (Elaboration et actualisation des politiques de Protection Sociale)	13 050 000	13 050 000	22 915 500	22 915 500	- 9 865 500	- 9 865 500
Activités 2 : Elaboration de texte législatif et réglementaire	8 700 000	régulation 8 700 000	5 000 000	5 000 000	3 700 000	3 700 000
Activité 3 : Pilotage de l'opérateur CNAMGS	5 035 949	régulation 5 035 949	-	-	5 035 949	5 035 949
Activité 4 : Etude et Enquête	11 492 000	régulation 11 492 000	-	-	11 492 000	11 492 000
ACTION 2 : promotion des mutuelles	11 722 051	11 722 051	4 667 400	4 667 400	7 054 651	7 054 651
Activités 1 : CIT (Elaboration et actualisation des politiques de Protection Sociale)	3 840 000	régulation 3 840 000	1 667 400	1 667 400	2 172 600	2 172 600
Activités 2 : Elaboration de texte législatif et réglementaire	4 962 225	régulation 4 962 225	3 000 000	3 000 000	1 962 225	1 962 225
Activités 3 : Etude et Enquête	2 919 826	2 919 826	-	-	2 919 826	2 919 826
Total des crédits de titre 3	50 000 000	50 000 000	régulation 32 582 900	régulation 32 582 900	17 417 100	17 417 100

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

ACTION 1: COUVERTURE SOCIALE : 27 915 500 FCFA

Activité 1: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)

La Direction Générale de la Protection Sociale est soumise à un certain nombre d'activités statutaires auxquelles elle doit prendre part. Le Gabon étant membre de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, Madame le Directeur Général de la Protection Sociale, en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance a honoré ces engagements internationaux.

Il s'agit de:

- deux (2) missions à Lomé au Togo pour le Directeur Général;
- du Conseil des Ministres des pays membres de la CIPRES qui s'est tenu à Niamey au Niger ;

Aussi, la Conférence Internationale du Travail, en abrégé CIT, est une activité statutaire de la DGPS qui se tient une fois l'an à Genève en Suisse au siège du Bureau International du Travail (BIT). Au cours de cette conférence se déclinent les évolutions récentes en matière de protection sociale, de travail et d'emploi dans le monde. En marge de cette conférence se tient le Conseil des ministres extraordinaire de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, en abrégé CIPRES.

- Frais de déplacement : **3 495 500 FCFA**
- Frais de mission : **194 200 000 FCFA**

Activité 2: Elaboration des textes législatifs et réglementaires : 5 000 000 FCFA.

Il s'agit ici de l'achat de fournitures de bureaux diverses pour le fonctionnement quotidien des services.

ACTION 2: PROMOTION DES MUTUELLES : 4 667 400 FCFA

Activité 1: Conférence Internationale du Travail (CIT) : 1 667 400 FCFA

Activité 2: Elaboration des textes législatifs et réglementaires : 3 000 000 FCFA

Il s'agit ici de l'achat de fournitures de bureaux diverses et fournitures informatiques pour le fonctionnement quotidien des services.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 COUVERTURE SOCIALE	17 612 832 737	17 612 832 737	9 625 856 181	9 625 856 181	7 986 976 556	7 986 976 556
Activité1: Atelier de validation du code de la loi d'orientation de la PNPS	91 549 463	91 549 463	régulation 35 370 000	régulation 35 370 000	56 179 463	56 179 463
Activité2: Déontologie administrative	50 000 000	50 000 000	17 685 000	17 685 000	32 315 000	32 315 000
Activité 3: organisation d'un atelier de validation du code de la Mutualité	50 000 000	50 000 000	15 500 000	15 500 000	34 500 000	34 500 000
Activité 4: Subvention CNAMGS	17 421 283 274	17 421 283 274	9 557 301 181	9 557 301 181	7 863 982 093	7 863 982 093
ACTION 2: PROMOTION DES MUTUELLES	40 000 000	40 000 000			40 000 000	40 000 000
Activité1: Atelier de validation du code de la loi d'orientation de la PNPS	40 000 000	40 000 000			40 000 000	40 000 000
Total des crédits de titre 4	17 652 832 737	17 652 832 737	9 625 856 181	9 625 856 181	7 986 976 556	7 986 976 556

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires

ACTION 1 : COUVERTURE SOCIALE

Subvention CNAMGS pour les filets sociaux : **9 557 301 181 FCFA**

Activité 1 : Atelier de validation du Code de la Mutualité

La structuration du secteur des mutuelles au Gabon s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'étendre la couverture sociale à toutes les couches de la population notamment celle du secteur informel.

La mise en place des mutuelles aura un double objectif : offrir une couverture de base aux populations du secteur informel d'une part, et, mettre en place des régimes de couverture supplémentaire de retraite et de santé.

L'atelier multisectoriel a pour objectif de valider le projet de Code de la Mutualité qui va être soumis au gouvernement.

Activité 2 : Atelier de validation de la loi d'orientation de la PNPS

La Loi d'Orientation de la Politique Nationale de Protection Sociale a pour objectif de rendre exécutoire le document de Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) validé en décembre 2015.

Il est à noter que s'agissant de ces deux (2) ateliers qui ont bel et bien eu lieu et pour lesquels la direction générale avait sollicité un financement cumulé de 40 410 000 FCFA, toutes les factures ont été rejetées au niveau du budget pour non conformité avec le plan comptable de l'Etat. Seule la régie de 15 500 000 FCFA sollicitée pour le Code de la Mutualité nous été accordé pour les deux (2) activités.

- Restauration : 4 250 000 FCFA ;
- Bureau : 950 000FCFA ;
- Perdiems : participants 3 100 000 FCFA ;
- Fournitures de bureau : 2 000 000 FCFA ;
- Fournitures informatiques : 1 400 000 FCFA ;
- Relecture : 3 800 000FCFA.

Concernant les trois (3) autres activités, les engagements n'ont pas été faits au bénéfice de la DGPS.

ACTION 2 : PROMOTION DES MUTUELLES

OPERATEUR Caisse Nationale D'assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS)

Présentation de l'opérateur

Statut de la CNAMGS

La Caisse Nationale D'assurance Maladie et de Garantie Sociale est régie par :

- l'ordonnance n 0022/PR/2007 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale en République Gabonaise du 21 Aout 2007 ;
- l'ordonnance n 0023/PR/2007 fixant le régime des prestations familiales des gabonais économiquement faibles du 21 AOUT 2007 ;
- la loi n 009/2014 du 28 aout 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance n°0022/PR/2007 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale en République Gabonaise.

Les missions de la CNAMGS

La CNAMGS a pour mission de :

- garantir la couverture maladie à l'ensemble de la population gabonaise ;
- assurer les services des prestations familiales aux gabonais économiquement faibles (GEF) qui perçoivent des allocations familiales, une prime de rentrée scolaire et une prime à la naissance sous forme de layette ;
- liquider et distribuer les prestations du volet 1 de la stratégie d'Investissement Humain au Gabon (SIHG).

Travail avec l'opérateur

Aucun CAP n'a été signé ou même élaboré en 2016. Aucun bilan n'a été fait dans le cadre de l'élaboration des RAP 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	17 421 283 274	9 625 856 181

Aucun détail sur l'utilisation de la subvention n'a été transmis par l'opérateur.